

PART 2 OF 2

80
SHEETS

WEXFORD 

Wide Ruled

Composition Book

TAHITI 2023-2024

TAHITI
GEORGE H. BALAZS

+1 808 683 8402

13-20 JANUARY 2024

MARYLINE & FAMILY
JEAN KAPE & KAREN

6 ACTUALITÉS LOCALES

16 JAN. 2024

Une étude pour faire

LINGUISTIQUE - Florent, Carole et Félix Atem présenteront demain ouvrage *Éléments pour une étude comparative du tahitien, du français énonciatives communes à ces trois langues.*

Les maîtres de conférences Florent et Carole Atem ainsi que leur père, Félix, présenteront demain, à l'Université de la Polynésie française, le second tome de leur ouvrage *Éléments pour une étude comparative du tahitien, du français et de l'anglais* qui fait un parallèle entre l'anglais, le français et le tahitien dans la perspective de la théorie des "opérations énonciatives" du célèbre linguiste français, Antoine Culioli.

Tel que l'explique Florent Atem, la genèse de ce projet est liée à un parcours familial commun : "Ma sœur, Carole, a une formation en littérature, en grammaire stylistique. Elle enseigne à l'INSPé et est donc au centre de ces préoccupations de transmission, d'enseignement. Elle forme des candidats au Capes depuis des années. Je forme moi-même des candidats pour le

Capes d'anglais. Notre père était maître de conférence en linguistique anglaise et sa langue maternelle est le tahitien." En "conjuguant" leurs "efforts", les membres de la famille Atem se sont rendu compte qu'ils pouvaient proposer quelque chose d'intéressant et d'inédit puisque "cela n'avait jamais été fait auparavant".

"HISSEZ LE TAHITIEN"

Pour décrire cet ouvrage empreint d'une grande technicité, Florent Atem explique qu'il s'agit d'une "étude linguistique des trois langues". "Il y a eu énormément d'ouvrages sur la linguistique anglaise et française, c'est ce qui sert de référence aux concours de l'enseignement. La grammaire traditionnelle est largement dépassée aujourd'hui. Ce que l'on appelle linguistique, c'est une autre façon de présenter

non pas la langue de façon mécanique mais plutôt de prendre en compte la situation de communication. Qu'est-ce qu'un énonciateur peut vouloir dire à un coénonciateur, quels sont les différents rapports qui s'installent dans cet échange ?"

En comparant les trois langues, les trois maîtres de conférences ont voulu "hisser le tahitien" au niveau des deux autres langues. Si le tome 1 a "beaucoup plu dans les cercles de linguistes en métropole notamment", il s'agit dans ce tome 2 de "mettre en évidence les fonctionnements communs sur le plan des opérations énonciatives entre le tahitien et les deux autres langues" et "montrer la complexité des structures de la langue tahitienne" dans une démarche de (re)valorisation de celles-ci.

Garance Colbert

rayonner le tahitien

à l'Université de la Polynésie française, le second tome de leur *et de l'anglais* qui vise à mettre en lumière les opérations



■ Florent Atem donnera une conférence demain, en compagnie de sa sœur et son père, sur une étude linguistique des langues française, anglaise et tahitienne.



Bishop Museum

PLANK FISHING CANOES FROM TATAKOTO, TUAMOTU
 Note inner lagoon and coconut-covered islets

OUTRIGGER CANOES with mat sails on the lagoon of NAPUKA ATOLL

Bishop /



207

ALTAR OF TEMPLE OF TE REINGA ON PENRHYN ISLAND

Bishop Museum



Bishop Museum

YARETAI, at Maeva on Huahine, TEMPLE ALTAR OF
similar to Taputapu-atea



Bishop Museum

Bishop Muse

TAHITI



Bishop Museum

Bishop Museum

TOTAKOTO, TUAMOTU

201

THE CORONATION PILLAR, named
Te Papa-is-rues, at Taputapu-atea,
with K. P. Emory and the author
beside it

Bishop Museum



THANKS + 10M
TO: ARAI, IOANA PATRICIA TIARE
98772 NAPUKA
TUAMOTU
FRENCH POLYNESIA

THANKS
+ 10M

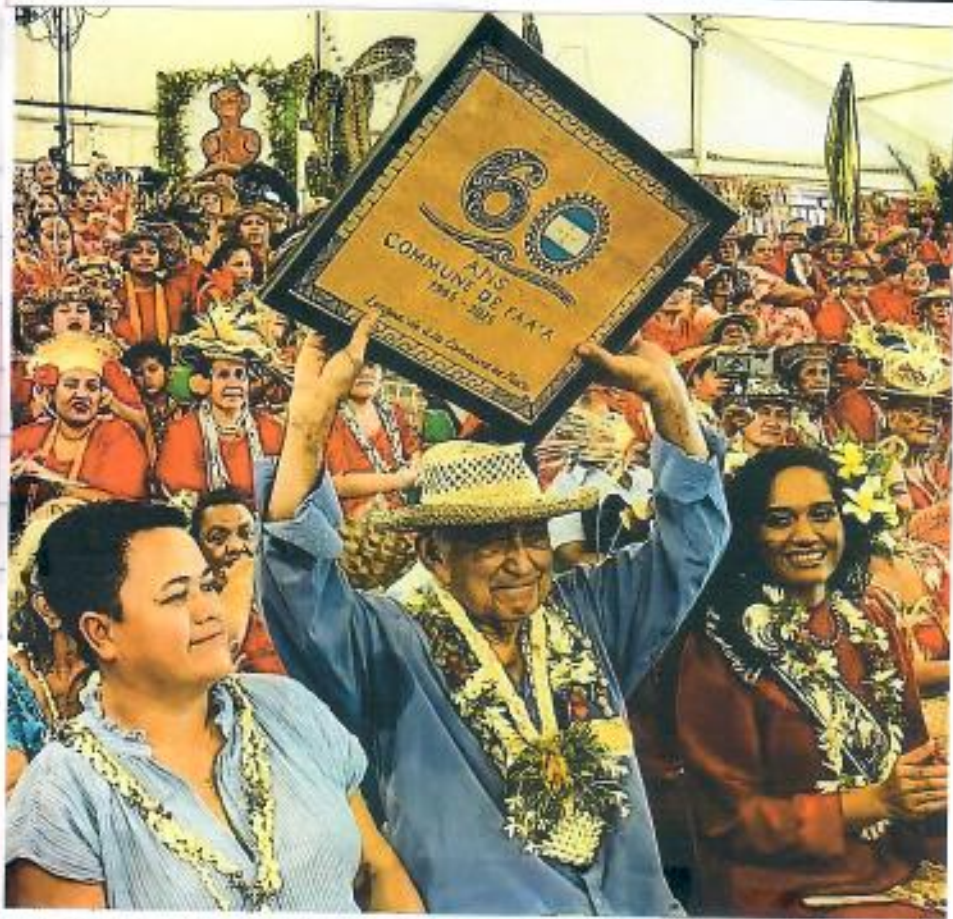
Faa'a, almost retired... but still celebrating!

center, it is part of a logic of preserving knowledge, transmitting practices, and improving personal care.

Three people will be mobilized there each morning: a tahu'a taurumi (traditional masseur), a tahu'a rā'au (herbal healer), and a tahu'a mito, a food hygiene educator.

Written by Darlema Myzaka on Monday, July 28, 2025 at 8:59 PM | Read 1382 times





Faa'a celebrates its 60th anniversary with the first edition of Fareireira'a i Faa'a.



Faa'a, July 28, 2025 - For its 60th anniversary, Faa'a proves that it still has all its vitality. The town celebrates its anniversary in style with Fareireira'a i Faa'a, a major cultural event taking place from July 27 to August 2 on Motu Ovini. A true journey through the five archipelagos of French Polynesia, to the heart of traditions, know-how, and cultural pride.

On Motu Ovini, until August 2, each day is dedicated to a group of islands—Tuamotus, Marquesas, Austral Islands, Leeward Islands, and Windward Islands—for Fareireira'a i Faa'a. An event allowing the public to discover a wealth of dances, songs, crafts, gastronomy, storytelling, and even tattoos. The cultural village, open to all, is enlivened by workshops, sports demonstrations, and shows every evening. An event that aims to be as festive as it is educational.

Emblematic figures such as Antoine Arakino, Ginette Hutia, and Heimata Barsinas are present to fly the flag for Polynesian culture. The goal is clear: to transmit, promote, and celebrate a shared identity.

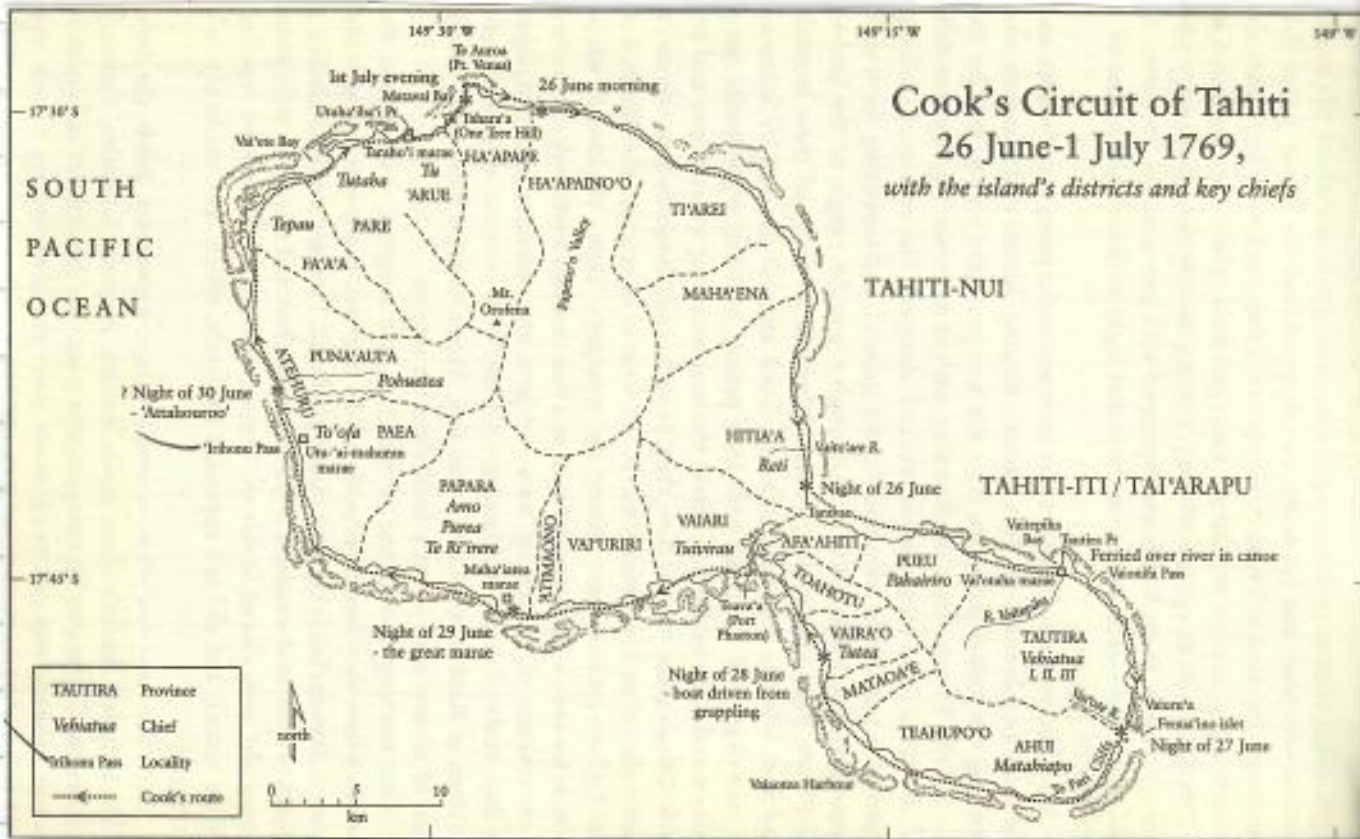
Fare Ora for rā'au Tahiti

And since birthdays never come alone, the town has inaugurated the Fare Ora of Faa'a, a new center dedicated to traditional Tahitian medicine—rā'au Tahiti. Located in the town hall's craft

ACCOUNT ACTIVITY

2/1/24
Check # 564
\$1,853.81

Date of Transaction	Merchant Name or Transaction Description	\$ Amount
PAYMENTS AND OTHER CREDITS		
01/09	Payment ThankYou Image Check	-2,727.87
PURCHASE		
12/30	COSTCO WHSE #0120 HONOLULU HI	
01/03	TST* HILO BAY CAFE HILO HI	314.13
01/05	HOTEL TAHITI NU 4423159 75PAPEETE	66.15
	01/09 CFP FRANC	221.45
	24,022 X 0.009218632 (EXCHG RATE)	
01/14	LE RETRO ST GER 4413478 75PAPEETE	
	01/16 CFP FRANC	26.15
	2,840 X 0.009207746 (EXCHG RATE)	
01/15	TE VAA TERE PAPEETE - TAH	
	01/17 CFP FRANC	20.32
	2,210 X 0.009194570 (EXCHG RATE)	
01/15	CALI.STRO 3246104 A7PAPEETE	
	01/18 CFP FRANC	32.84
	3,600 X 0.009122222 (EXCHG RATE)	
01/16	TATTOO BY PATU PAPEETE	
	01/18 CFP FRANC	735.43
	80,000 X 0.009192675 (EXCHG RATE)	
01/17	BUTTER FLY 4099323 A7PAPEETE	
	01/19 CFP FRANC	37.50
	4,110 X 0.009124087 (EXCHG RATE)	
01/17	PACIFICAR 3124236 A7PAPEETE	
	01/19 CFP FRANC	105.59
	11,550 X 0.009141991 (EXCHG RATE)	
01/17	RESTAURANT LINDA PUNAAUIA	
	01/20 CFP FRANC	23.13
	2,520 X 0.009178571 (EXCHG RATE)	
01/19	RAU N ROSY PAPEETE - TAH	
	01/21 CFP FRANC	41.10
	4,500 X 0.009133333 (EXCHG RATE)	
01/18	BUTTER FLY 4099323 A7PAPEETE	
	01/20 CFP FRANC	29.80
	3,260 X 0.009141104 (EXCHG RATE)	
01/18	AREMITI 4662770 75PAPEETE	
	01/20 CFP FRANC	24.88
	2,700 X 0.009140740 (EXCHG RATE)	
01/18	TABAC CADEAUX PAPEETE	
	01/20 CFP FRANC	16.33
	1,790 X 0.009122905 (EXCHG RATE)	
01/19	PACIFICAR 3124236 A7PAPEETE	
	01/22 CFP FRANC	105.50
	11,550 X 0.009134199 (EXCHG RATE)	
01/18	PATACHOU 3354064 A7PAPEETE	
	01/22 CFP FRANC	53.71
	5,860 X 0.009134353 (EXCHG RATE)	



↑
"IRI HONU PASS" PAEA



Mahaiata marae at Papara



Fare Harbour, Huahine

Tahiti Infos

Mardi 6 septembre 2022

N° 2231

150 Fcfp.



9 772491 17715

Pêche à la tortue Répression absolue

Quatre jours après le procès marquant de quatre braconniers de tortues à Manuae et au lendemain de notre article sur cette audience, *Tahiti Infos* revient en détails sur la politique "ferme" de la Polynésie française en matière de lutte contre la pêche à la tortue.



Té fakaunaunahagahia te fare pure nō Tepoto nō te kōroga iupiri :
tīema 2005

Décoration de l'église de Tepoto pour le Jubilé :
décembre 2005



Kāruru gaofe ō Ipu ki roto ki te unu geogea ki Tepoto

Tahiti Infos

Lundi 5 septembre 2022 ✓

N° 2230

150 Fcfp



Le procès d'un "massacre" à Manuavae



Tepoto (ruga), kōrari ko nā henua e ope kāore e roto,
mai kia Nukutavake, Akiaki ē Tikei

Tepoto (nord) l'un des 4 atolls sans lagon,
comme Nukutavake, Akiaki et Tikei



Nāpuka tei kitehia ki te matahi 1765
e te ragatira pahī paraāhine Tihoni Paionna
Nāpuka, signalé en 1765 par le
commandore britannique John Byron



GEORGE H. BALAZS
992 AWAAWAANOA PLACE
HONOLULU, HAWAII 96825

George Balazs <hon

contacting the President

1 message

*FRANCE-TAHITI'S FIGHTING
THAT PRECEDED
ANNEXATION*

biodax@mail.pf <biodax@mail.pf>

To: George Balazs <honumazu@gmail.com>

Cc: Milani Chaloupka <m.chaloupka@uq.edu.au>

Sat, Ju

Aloha George,

*ERIC SPITZ
HIGH COMMISSIONER*

Here is the mailing address for President Moetai Brotherson:

Présidence de la Polynésie française
Quartier Broche
Avenue Pouvana'a a Oopa
BP 2551 Papeete, Polynésie française

Telephone : +689 40 47 20 00

This is the email address (through his Chief of Staff): cabpr@presidence.pf

Good luck with this.

Dax



Le tribunal correctionnel a jugé vendredi quatre pêcheurs pour une véritable campagne de braconnage de tortues menée en novembre 2019 à Manuae. Le parquet a estimé qu'il fallait désormais passer à des peines de prison ferme sur ce sujet. Délibéré le 15 septembre.



Le procès d'un "massacre"



JUSTICE - Le tribunal correctionnel a jugé vendredi quatre braconniers pour particulièrement sanglante – menée en novembre 2019 à Manuae. Le parquet a de prison ferme sur ce sujet. Délibéré le 15 septembre.



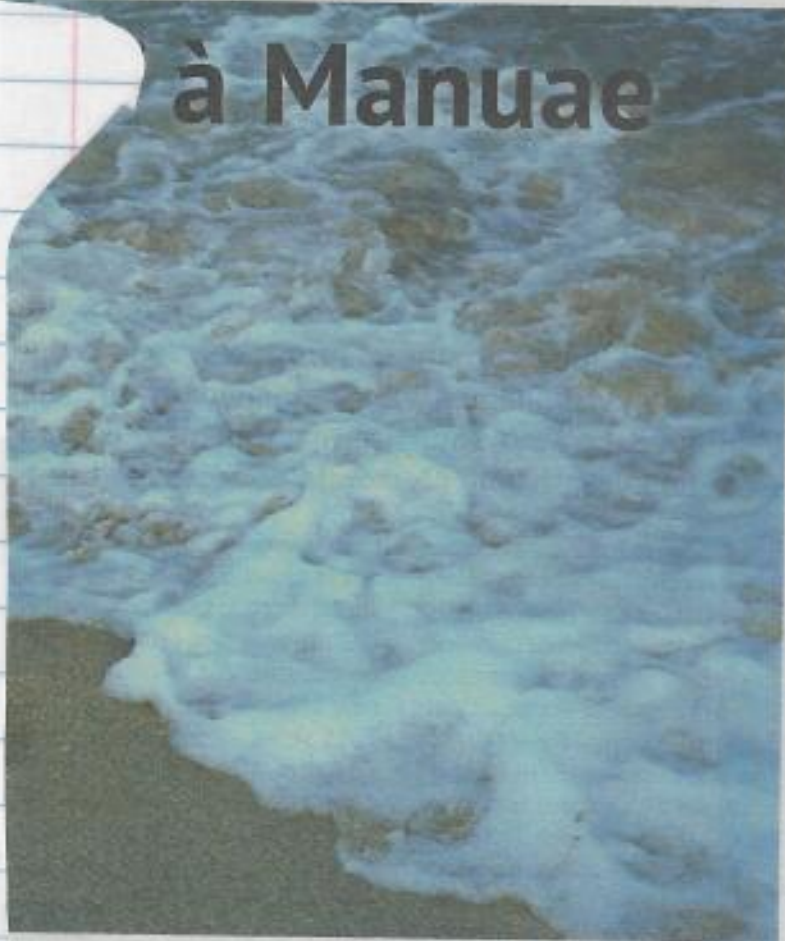
Teie te pū o Nāpuka : Te-Puka-Manua.
Vue aérienne du village de Nāpuka : Te Puka Manua



Pāpā Teihōterai Tāeataua ē Ioane Kape ki te mākeva ā te haga Parata ki Te Ana Vaharau ki te 26.01.03.

Le doyen des Parata Teihōterai Tāeataua et Ioane Kape lors de la Journée parata du 26.01.03 au Musée de Tahiti
© Hinano Teanōtōpe-Dodard

à Manuae



une véritable campagne de pêche à la tortue –
estimé qu'il fallait désormais passer à des peines



Mme Louise Peltzer, ministre de la culture, et Jean Kape,
président de Te Reo o te Tuāmotu, lors de l'émission
« Reko Nui » de TNTV, animée par Karl ReguronTM

Partie civile au récent procès de quatre pêcheurs pour le braconnage de vingt tortues à Manuae, la Polynésie française défend une application "ferme" des textes de loi qui régissent la protection des tortues au fenua. Lors d'une longue plaidoirie, vendredi dernier, la juriste représentant les intérêts du Pays a une nouvelle fois longuement détaillé les conséquences environnementales de telles pêches illégales, exposé les menaces qui pèsent sur les tortues marines polynésiennes, insisté sur la réglementation protégeant les espèces menacées au fenua ou encore balayé les arguments éculés des contrevenants sur la "méconnaissance" du droit ou la "tradition" de cette pêche...

Un travail de fond qui finit visiblement par payer, puisque pour la première fois le tribunal correctionnel de Papeete a envisagé des peines de prison ferme à l'encontre de pêcheurs de tortue.

"PERSONNE N'IGNORE LA PROTECTION DE LA TORTUE"

Comme l'a expliqué la juriste du Pays vendredi dernier, on retrouve communément deux tortues vivant en Polynésie française : la tortue verte et la tortue imbriquée. Et en pratique, seule la tortue verte est chassée pour la consommation de sa chair. Ces tortues viennent dans nos eaux pour se reproduire et nidifier et toutes

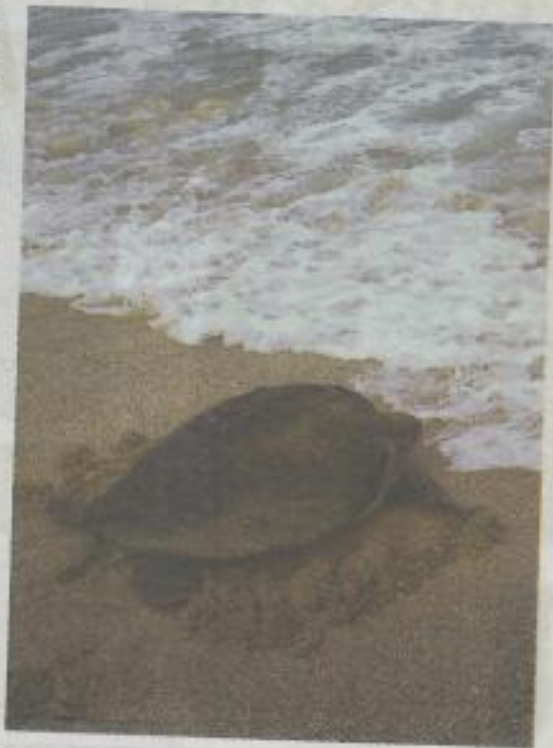
sont protégées depuis 1971 par un arrêté du Pays. "Ce n'est vraiment pas nouveau. Certaines personnes peuvent jouer les étonnées, mais en réalité personne n'ignore le sujet de la protection de la tortue", explique-t-on côté Pays sur le sujet. Lors du procès de vendredi dernier, deux des prévenus étaient des pêcheurs professionnels. "Ils savent que c'est interdit. Ils savent qu'ils étaient dans une réserve protégée. Ils touchent des aides publiques pour aller à la pêche... On n'est donc pas face à des pêcheurs ignorants", poursuit notre interlocuteur pour illustrer son propos.

Dans la réglementation locale, le code de l'environnement punit de 2 ans d'emprisonnement et

La tortue, espèce fragile et menacée

Sur le plan environnemental, la Polynésie a fait valoir à la barre du tribunal que la tortue verte peut vivre jusqu'à 80 ans mais qu'elle n'atteint sa maturité sexuelle -c'est-à-dire qu'elle ne peut pondre- qu'à partir de 25 ans, avec une "apogée" à 40 ans. À ceci s'ajoute que les tortues pondent tous les deux à quatre ans et en général près d'une centaine d'œufs. Si elle n'est pas dérangée tous ces œufs vont éclore, mais statistiquement un seul bébé tortue sur 1 000 arrivera en âge de se reproduire.

Il faut également savoir qu'une tortue revient pondre à l'endroit où elle est née. Dans l'affaire du "massacre" de Manuae, la pêche décidée au mois de novembre a été organisée précisément durant la période de reproduction des tortues. Elles sont alors moins vives et moins attentives et il est plus facile de les pêcher. Le risque, en pêchant une vingtaine de tortues comme cela a été le cas à Manuae, c'est de rompre le cycle de reproduction et de faire disparaître les tortues de la zone. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'elles sont classées sur liste rouge des espèces en voie de disparition.



17,8 millions de Fcfp d'amende "la destruction, la mutilation, la perturbation, la capture, l'enlèvement et la commercialisation" de la tortue marine. Des peines qui sont même doublées en cas de récidive. Jusqu'ici, la justice pénale n'a jamais prononcé que des peines de prison "avec sursis" contre de tels braconniers, avec des amendes lourdes et des saisies de navires de pêche. "La Polynésie a toujours demandé que les sanctions soient exemplaires", explique le secrétaire général du gouvernement, Philippe Macheaud, dont le service défend les intérêts du Pays lors des audiences pénales. "Nous avons même envoyé des agents lors des audiences foraines à Bora Bora pour s'assurer de notre présence et demander au juge de sanctionner." Autre réglementation particulière appliquée au procès des braconniers de Manuae, un arrêté de 1996 classe les atolls de Manuae (Scilly) et Motu One (Bellinhausen) en "réserve territoriale protégée", notamment parce qu'il s'agit de lieux de ponte pour ces tortues.

"C'est un travail de longue haleine", poursuit Philippe Macheaud. En se constituant partie civile, la Polynésie française défend le "préjudice moral" qu'elle subit en raison de ces atteintes à l'environnement. L'essentiel de son argumentaire indemnitaire, qui a depuis été accepté par les juridictions, porte spécifiquement sur un "préjudice d'image". Pour résumer, la Polynésie fait valoir qu'elle est un territoire essentiellement insulaire et donc maritime, que son économie est portée essentiellement par le tourisme qui est lui-aussi tourné vers les océans. À partir

de là, les espèces d'animaux sauvages comme les tortues et les requins sont porteurs de cette image. Le "préjudice environnemental" quant à lui est une notion juridique plus complexe à mettre en œuvre devant les tribunaux. Pour qu'il soit admis, il faut considérer qu'une atteinte est telle qu'elle menace un écosystème tout entier. Les juristes du Pays ont bien tenté "techniquement" de présenter cet argument de droit, mais sans réussite pour l'instant.

"DES CONDAMNATIONS À LA HAUTEUR DES ATTEINTES"

La Polynésie travaille également en amont avec des campagnes de prévention. Elle dépense notamment 1,3 million de Fcfp par an en seuls spots télé et radio contre la pêche à la tortue. Mais l'effet le plus dissuasif reste la répression par les tribunaux. Le simple fait que le parquet demande des peines de prison ferme vendredi dernier constitue à lui-seul un cap important, salué par les autorités du Pays. "Je pense maintenant que les services judiciaires sont convaincus de notre démarche pro-active pour faire appliquer les textes et pour que les condamnations soient à la hauteur des atteintes", conclut Philippe Macheaud. "Nous n'avons pas d'état d'âme. Ce que nous voulons, c'est l'application des textes. Le juge vient ensuite aménager les sanctions en fonction de la personne qui est mise en cause, du contexte et de nos demandes." Rappelons que la décision du tribunal sera rendue le 15 septembre prochain.

Antoine Samoyeau

P11

Pêche à la tortue

JUSTICE - Quatre jours après le procès marquant de quatre cette audience, Tahiti Infos revient en détails sur la politique à la tortue. Les premières réquisitions de prison ferme sont



: répression niveau

braconniers de tortues à Manuae et au lendemain de notre article sur "ferme" de la Polynésie française en matière de lutte contre la pêche notamment saluées par le Pays.



181

“Un véritable massacre.” Vendredi matin, le président du tribunal correctionnel, Thierry Fragnoli, n’a pas mâché ses mots à l’évocation d’un dossier que l’on ne s’attendait pas à découvrir lors d’une simple audience de juge unique. À la barre, quatre prévenus âgés de 22 à 44 ans étaient poursuivis pour un braconnage de tortues peu ordinaire et d’une ampleur rarement égalée au fenua. Et preuve de l’importance de l’affaire, le parquet n’a pas hésité à requérir des peines de prison ferme contre les trafiquants. Des “réquisitions sévères”, a concédé la représentante du ministère public, Hélène Geiger, mais destinées à “marquer que pour ce type d’atteintes à l’environnement, nous avons mis la barre à la hauteur de l’enjeu”.

TRAINÉES DE SANG

L’affaire avait été découverte le 21 novembre 2019, lors d’un vol de surveillance d’un avion des Forces armées de la Polynésie française au-dessus de l’atoll de Mopelia à l’extrême ouest de l’archipel de la Société. En approchant de l’atoll, l’équipage de l’armée avait repéré et pris en photo une scène sanglante dans laquelle une quinzaine de personnes s’affairaient à découper au moins autant de tortues sur une plage. Plusieurs navires se trouvaient à proximité au mouillage, des carapaces et des glacières étaient étalées sur la plage, mais surtout de longues

traînées de sang bien visibles s’étendaient à la fois sur le sable et dans la mer... “Ça devait être un carnage sans nom”, a laissé échapper le président du tribunal lors de sa synthèse de la procédure, en début d’audience.

L’avion des Forces armées avait ensuite refait un passage, mais pour constater qu’il n’y avait “plus personne sur la plage”. Les carapaces de tortues et les glacières avaient été cachées sous de grandes palmes de cocotiers, mais les traces de sang étaient encore largement visibles depuis les airs. L’avion de l’armée avait également pu identifier les immatriculations de trois des navires présents, un bonitier et deux poti marara. Une enquête avait ensuite permis de retrouver les propriétaires des navires, originaires de l’île de Tahiti, puis de les entendre et de mettre en cause cinq pêcheurs suspects.

DES CIGARETTES CONTRE DES TORTUES

Vendredi matin, quatre de ces pêcheurs étaient renvoyés à la barre du tribunal. Le cinquième s’étant dépêché de quitter le territoire pour la métropole, il sera convoqué et jugé ultérieurement. “Je ne vous cache pas que les versions données en garde à vue, ça a été du grand n’importe quoi”, a démarré le président de l’audience, habituellement affecté à l’instruction des dossiers pénaux. “J’attends de vous aujourd’hui une certaine franchise.

Que chacun prenne ses responsabilités.” Et près de trois ans après les faits, les quatre hommes se sont globalement exécutés. L’un d’entre eux s’est rapidement présenté comme l’instigateur du projet. “Je voulais manger de la viande de tortue, parce que j’aime ça”, s’est-il expliqué. Mais avec une vingtaine de tortues vertes braconnées représentant près de 350 kg de chair animale, l’homme n’a pas caché longtemps qu’il destinait surtout sa pêche à la revente sur Raiatea ou Tahiti. “Je connaissais des gens à Mopelia. On a décidé de fixer une date. On a rempli les bateaux. On a pris de la nourriture et on est parti.”

Mais surtout, c’est l’organisation et le déroulement de cette véritable campagne de braconnage qui font la particularité du dossier. Depuis Tahiti, les pêcheurs ont rallié Raiatea pour faire le plein, avant de mettre le cap sur Mopelia où ils ont littéralement recruté des habitants de l’atoll en contrepartie de denrées alimentaires. Des pâtes, du riz et du sucre ont été échangés contre une main-d’œuvre visiblement assez habituée à la pêche à la tortue. Après une nuit passée à Mopelia, les pêcheurs se sont rendus sur l’atoll voisin de Manuae pour y capturer une vingtaine de tortues. “Là-bas, il y avait des gens sur le récif qui voulaient échanger de la tortue avec des cigarettes”, raconte même le principal prévenu. Les animaux ont ensuite été ramenés sur Mopelia pour y être découpés, dépecés

et conditionnés dans des sacs... Et c'est là qu'en apercevant l'avion de l'armée, les pêcheurs et habitants ont pris peur, se sont débarrassés de l'intégralité des tortues et sont rentrés à Tahiti.

À la barre vendredi, les trois autres prévenus jugés par le tribunal ont globalement confirmé cette version de l'expédition. Même s'ils ont affirmé qu'ils ne savaient pas qu'ils allaient pêcher des tortues avant de prendre la mer au départ de Tahiti. "Je suis juste venu faire une campagne de pêche", a expliqué le propriétaire d'un des poti marara. "Je croyais qu'on allait à Fakarava", s'est défendu le plus jeune, simple matelot sur le bonitier. Une fois sur place en revanche, les trois prévenus ont reconnu avoir participé à la pêche, au transport ou encore au dépeçage des tortues. "Vous saviez que c'était interdit. Vous aviez le choix de refuser une fois sur place", leur fera remarquer la procureure lors de ses réquisitions.

"EXEMPLE" ET "HYPOCRISIE"

Également présente à l'audience, la représentante de la Polynésie française est intervenue pour annoncer la constitution de partie civile du Pays dans ce dossier. Le territoire s'est doté d'un arsenal juridique très répressif contre le braconnage de tortues et ambitionne de faire de la Polynésie un "sanctuaire" pour la protection des animaux marins protégés. La

juriste du Pays a notamment expliqué que les tortues étaient en pleine période de reproduction au moment du braconnage et que le choix de Manuae ne s'était pas fait par hasard : "C'est une réserve naturelle classée par arrêté pour que les tortues puissent tranquillement nidifier". La représentante du Pays a d'ailleurs demandé 15 millions de Fcfp de dommages et intérêt au nom de la Polynésie française.

On l'a souligné, le parquet a souhaité insister sur la gravité de ce dossier, mais aussi sur un changement de politique pénale sur la pêche à la tortue. La procureure a annoncé la fin de la pédagogie avec les peines de sursis jusqu'ici prononcées, et le début d'une répression plus forte en requérant 18 mois de prison ferme pour le principal pêcheur et 12 mois ferme pour les trois autres. "Il faut qu'on commence à comprendre l'importance de ce qu'on veut protéger", a insisté la parquetière. Les avocats de la défense, de leur côté, ont regretté que cette affaire ait été choisie "pour faire un exemple". Ils ont également souligné une certaine "hypocrisie" sur le sujet, en évoquant notamment l'exemple d'élus de l'assemblée ayant annoncé ouvertement avoir déjà consommé de la viande de tortue... Le tribunal a mis l'affaire en délibéré. Il se prononcera le 15 septembre prochain.

Compte-rendu d'audience
par Antoine Samoyeau

ACTUALITÉS LOCALES II



Pourquoi l'argument "culturel" ne tient pas

Également réfuté par les services du Pays lors du procès de vendredi dernier, l'argument selon lequel la pêche à la tortue serait justifiée par des traditions culturelles ne tient pas. En simplifiant, on peut distinguer deux cas de figures relevées par les historiens polynésiens. Dans les îles de la Société, la pêche à la tortue existait traditionnellement. Mais elle était réservée à l'élite de la population. Par ailleurs, elle était organisée lors de périodes très définies et selon un rituel particulier. *"Il ne faut donc pas faire croire que le commun des mortels, dans les îles de la Société, goûtait de la tortue"*, explique-t-on côté Pays. *"Ils risquaient au contraire leur peau, puisque l'interdiction existait sous peine de mise à mort."* Dans les Tuamotu, il y a une tradition de consommation collective communautaire de tortue, en raison des conditions de vie et des ressources très limitées. Mais là aussi, cette pêche était ritualisée, organisée lors de périodes spécifiques de l'année et avec une consommation partagée sous l'autorité des responsables du village.

"De toutes façons, traditionnellement, la consommation de tortue en Polynésie, ça n'a jamais été des tortues pêchées avec des bateaux à moteur et des fusils harpon, conditionnée dans des sacs en plastique et vendues à la sauvette au bord des routes", résume un agent du Pays. *"De surcroît, l'expérience montre de toutes façons que c'est toujours le commerce qui motive la pêche à la tortue."*

Mardi 6 septembre 2022 • www.tahiti-infos.com

maximum



■ C'est trois clichés ont été réalisés le 21 novembre 2019 par un avion des Forces armées de la Polynésie française au-dessus de l'atoll de Mopelia à l'extrême ouest de l'archipel de la Société au cours d'un vol de surveillance. L'équipage de l'armée avait repéré une scène sanglante dans laquelle une quinzaine de personnes s'affairaient à découper des tortues sur une plage. Plusieurs navires se trouvaient à proximité au mouillage.

251



127









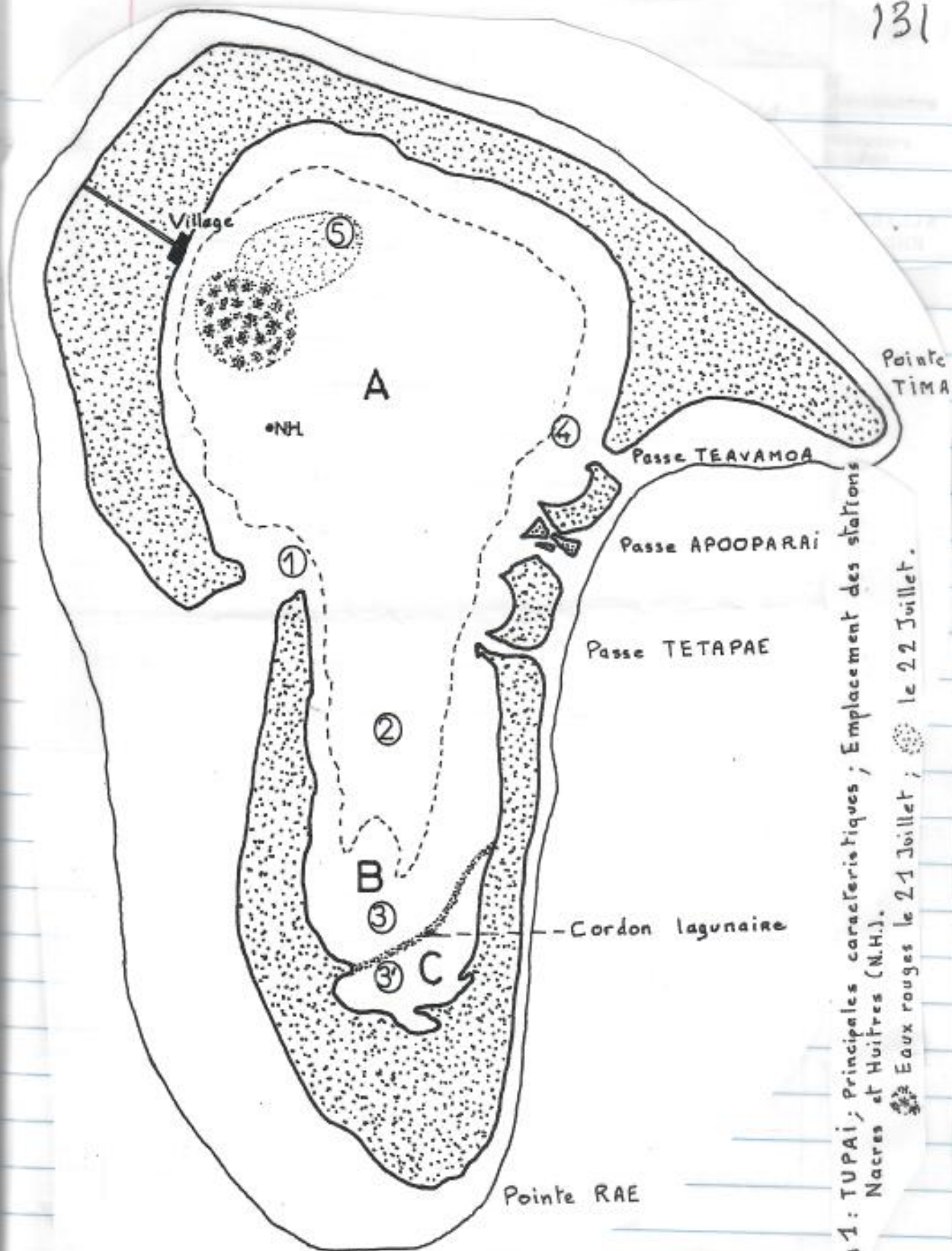


Fig 1: TUPAI; Principales caractéristiques; Emplacement des stations Nacres et Huitres (N.H.).

● Eaux rouges le 21 Juillet ; ● le 22 Juillet.

181



Lac Vaibiria - Tahiti





U.S. DEPARTMENT OF COMMERCE
National Oceanic and Atmospheric Administration
NATIONAL MARINE FISHERIES SERVICE
Southwest Fisheries Center Honolulu Laboratory
2570 Dole St. • Honolulu, Hawaii 96822-2396

October 30, 1991 F/SWC2:GHB:JJA
FRITCH-8L.GHB

The Honorable Edouard Tereori Fritch
Minister for Fisheries, Domestic Air and
Sea Transport, Outer Islands Development
and Land Affairs
Government of French Polynesia
P.O. Box 2551, Papeete
Tahiti, French Polynesia

Dear Minister Fritch:

I want to take this opportunity to personally thank you for your time last Friday to discuss the significance of Scilly Atoll as a nesting site for sea turtles (honu) throughout the South Pacific. I greatly appreciated the genuine interest and concern that you displayed for this important subject. Scilly is clearly in need of some additional protective measures to prevent the poaching of turtles and eventual destruction of this grand and unique turtle breeding assemblage. My colleague and friend, Philippe Siu, has taken commendable steps to assist in the protection of Scilly. I hope that you will continue to support him in this effort.

If I can be of any additional help to your program, please do not hesitate to contact me.

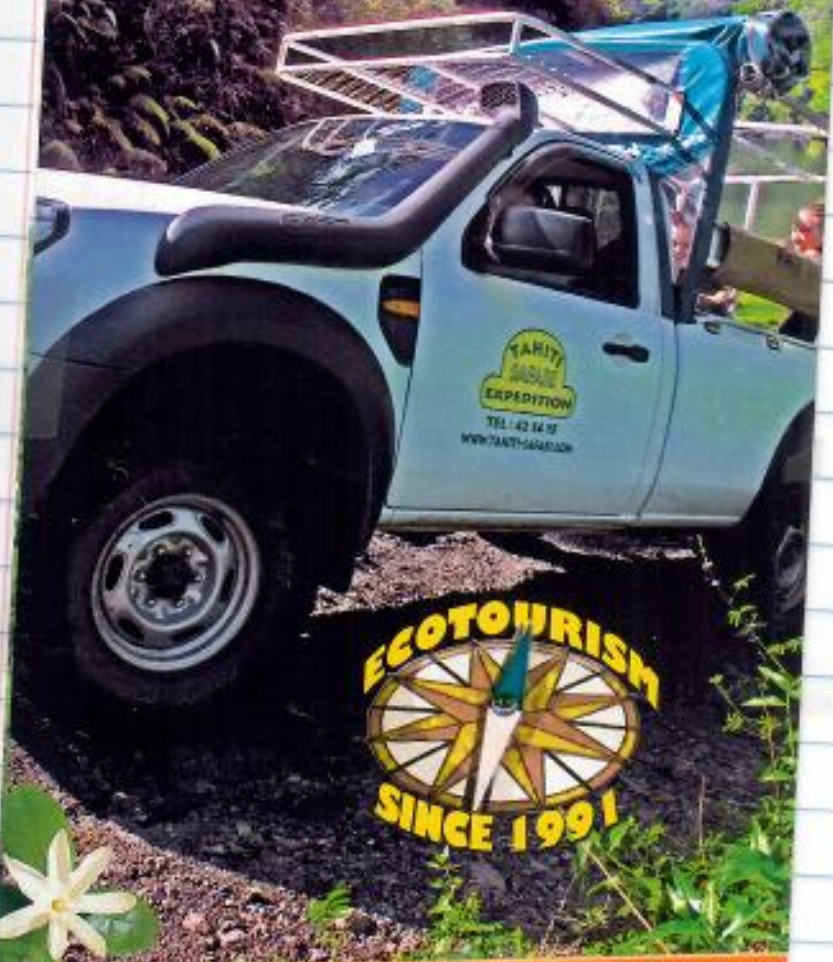
Sincerely,

George H. Balazs
Zoologist and Leader
Marine Turtle Research Program

cc: Mr. Philippe Siu, EVAAM



Tahiti Out Back!



TEL: (689) 40 42 14 15
GSM: (689) 87 77 80 76
Email: tahiti.safari@mail.pf
www.tahiti-safari.com
B.P.14445, 98701 Arue, TAHITI
POLYNESIE FRANCAISE

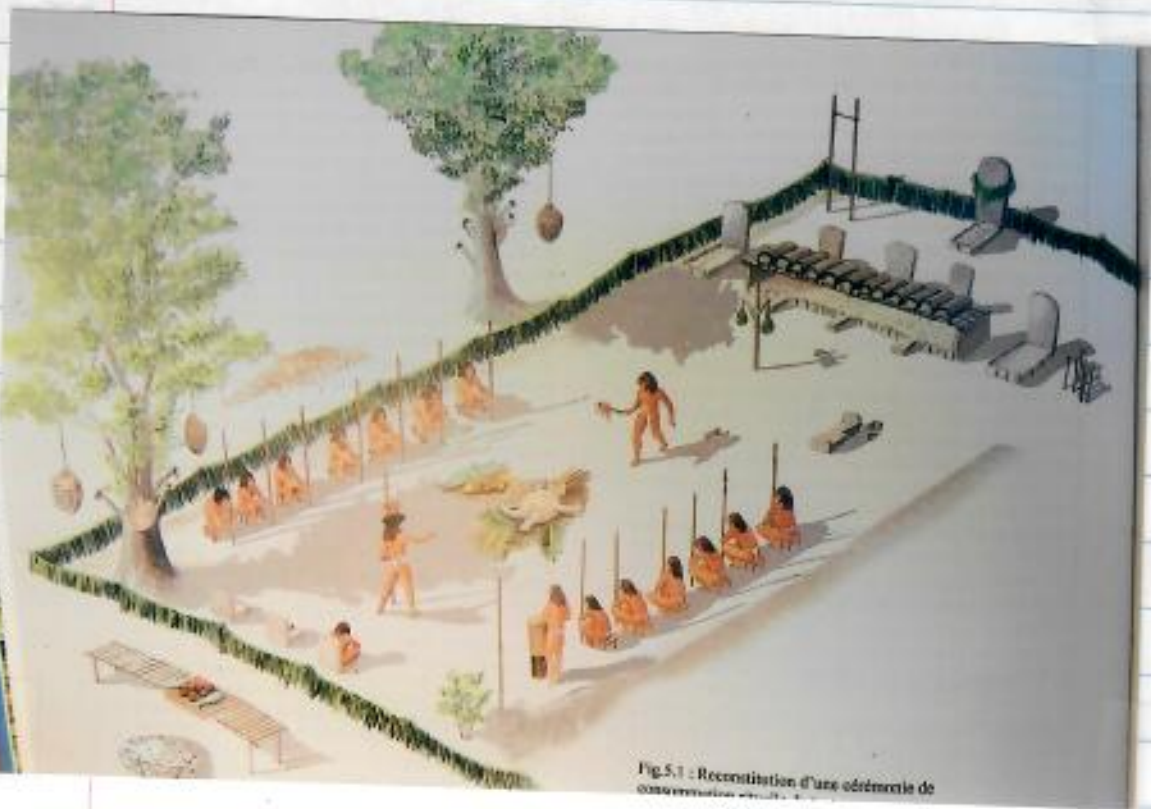
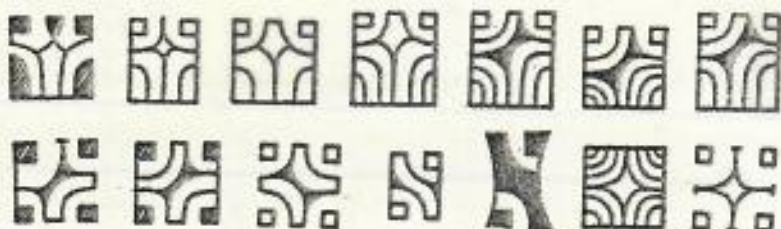
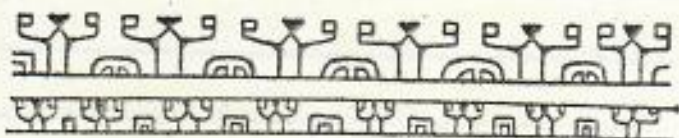


Fig.5.1 : Reconstitution d'une scénérie de construction...

ke'a



pohu



ka'oke



Totemic Design of Turtle Clay.



Totemic Animal Designs used as Property and Body Marks by the Islanders of Torres Strait.



DONT FORGET



THE LATE QUEEN POMARE OF TAHITI.



from a horizontal line over a small human figure on Maupiti (fig. 130, *b*) may stand for a headdress of the same type. Petroglyphs at Vaiote, Tautira (fig. 128, *a, c-h*; Site 48) are, similarly, representations of masks and headdresses.

That the use of concentric semicircles, as on the "headdress" petroglyph of Borabora, is not foreign to historic Tahitian art is witnessed by the carving on one of the little incised coconut shell disks (fig. 128, *f*) tied to the apron of the mourner's costume in the British Museum.

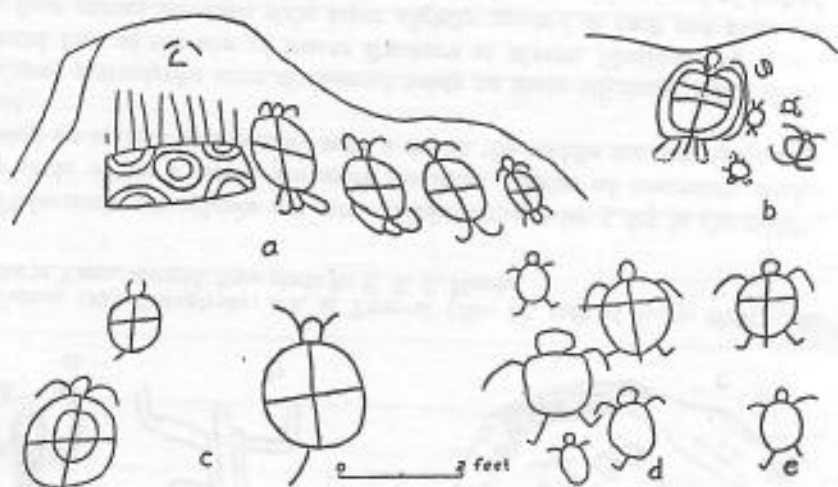


FIGURE 131.—Borabora petroglyphs: *a, c*, boulder, east bank of Vaiati brook, *a*, south face, *c*, west face; *b*, boulder, west bank of Vaiati, south face (Site 236); *d-e*, groups on two slabs of marae Fareopu (fig. 120).

MEANING

None of the groups of petroglyphs in the Society Islands are organized to portray an event or to form a decorative ensemble. They are individual figures added one after the other by the same or different artists without regard to the figures already carved.

The turtle figure predominates among the petroglyphs. The turtle, writes Henry (32, p. 384), was the shadow of the gods of the ocean. It was a choice food held sacred to the gods and eaten only by chiefs and marae keepers (32, p. 381). Maraes dedicated to Oro were distinguished from all others (32, p. 132) by stones "shaped like turtles' heads and set at regular distances along the sides of the construction."

At one marae in Faaa District, Tahiti (Site 9), whose enclosing walls and *ahu* were faced entirely with worked stones, were found four stones encircling

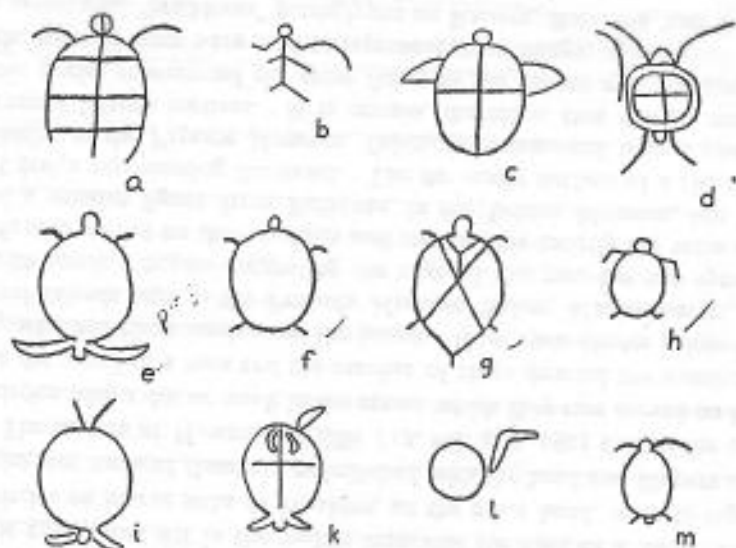


FIGURE 132.—Leeward Islands turtle petroglyphs: a-c, on facing stones of ancient chief's house platform at Tevaitoa, Raiatea, sketched by W. C. Handy, a, 15 inches long; d, on slab of marae Manunu, Maeva, Huahine, 12.5 inches wide; e-h, on one slab of marae Tainuu, Tevaitoa, Raiatea; i-k, on slab of marae Rauburu, Maeva, Huahine; l, circle 7 inches in diameter on end slab of marae Manunu, Huahine; m, single figure on slab of Anini marae, Huahine, length 8 inches.

The representation of the human form in Polynesia by pecking two parallel lines for the limbs and the sides of the body has been discovered at only one group of petroglyphs in the Marquesas and one group in the Society Islands. The correspondence in other respects between these two groups is so detailed as to make tenable the hypothesis that the people who made both groups belonged to the same school. Whether these not un-Polynesian petroglyphs belong to the historic Marquesan and Tahitian cultures is a question. Linton (39, pp. 98, 149) says of the Marquesan group of figures: "Most of them differ sharply from any others observed in the Marquesas Islands. . . . The smoothly curved contours of the limbs are decidedly at variance with the art canons of the historic natives." Likewise, the Tahitian group of petroglyphs differs from all others seen in the Society Islands and is at variance with the little which has survived of Tahitian art.

1441

The Society Islands turtle petroglyphs marked with a cross, or crosses, or concentric circles, are a specialized form which would be indicative of Society Islands contact if found on other islands in Polynesia. But they and the headdress petroglyphs have not been reported elsewhere and hence rest in the category of local evolutions.

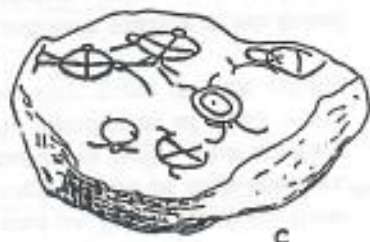
The simple turtle figure appears in Hawaii (21, fig. 19, pls. 7, C, 8, A), though rarely. A similar turtle petroglyph in the New Hebrides is illustrated by MacMillan Brown (8, p. 100).

Three canoe figures on Lanai in Hawaii (21, fig. 19, pl. 7, G) are remarkable in having the same upward-tapering ends as the Huahine canoe petroglyphs, a feature of historic Society Islands war canoes and one which, the Lanai petroglyphs would indicate, was at one time present in the Hawaiian canoes. The canoe petroglyphs in New Zealand (28) picture a local type of canoe and therefore need not have had any connection, beyond a common practice of copying familiar objects, with the figures of canoes cut on the slabs of a Huahine marae. Besides, the Huahine petroglyphs were probably carved long after the Maoris left.

The New Zealand canoe figures are ornamented with spirals, and isolated spirals appear among them. Elsewhere in Polynesia there have been found no spiral petroglyphs from which to derive the New Zealand ones, but of course such a motive can be carried as a tattoo or wood carving design and be converted into a petroglyph at any time. Nevertheless, if the spiral was a common decorative motive as it was in New Zealand we should expect to find it somewhere among the numerous circle and concentric circle petroglyphs of Tahiti, the Marquesas, and Hawaii. The spiral petroglyph appears in the New Hebrides (41).

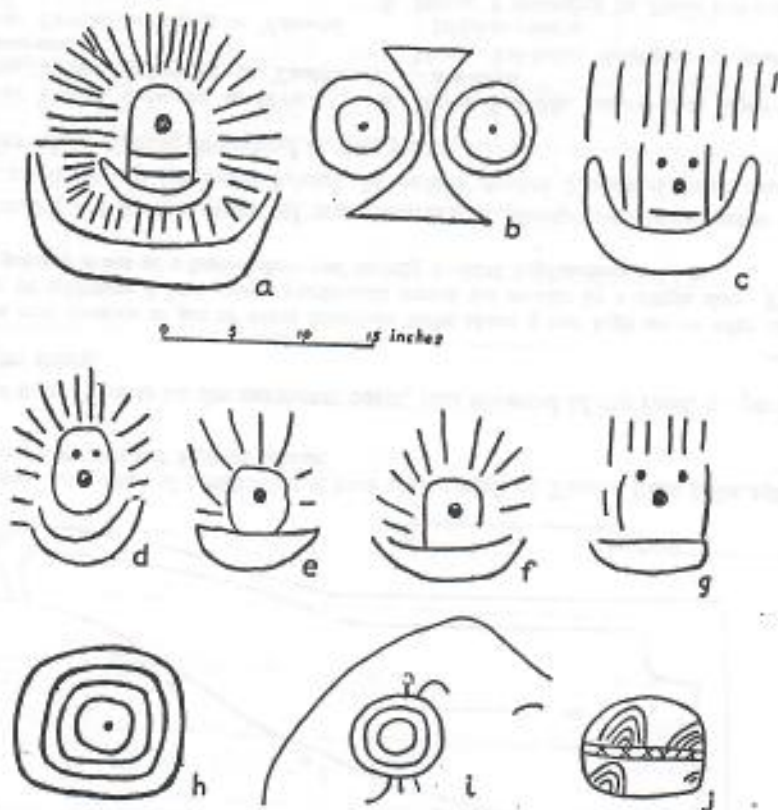
two symbols which might be interpreted as representing the male and female sexual organs, or the male and the placenta.

Most of the turtle figures are simple outlines, but some have on their backs conventional markings. In these the cross predominates, and the circle, or concentric circles, or a combination of cross and circle, are used. A median vertical line crossed by two or more horizontal lines may represent the division of the shell into plaques, but the designs so individualize the turtles as to convey the impression that they indicate specific kinds of turtles or are symbols appropriated by individuals. However, there may be behind this decoration only a desire to fill the empty space.



lines would have been lost. The figures on the cornerstone of the chief's house platform at Tevaitoa (pl. 19, B) are sharply incised.

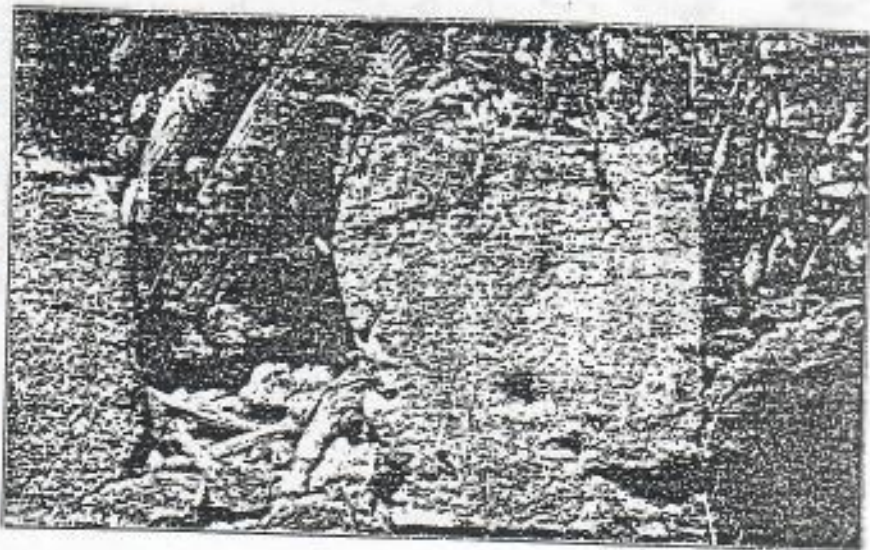
Human and turtle figures, concentric circles, representations of masks and headdresses, are the motives employed in Tahiti. The Leeward Islands add canoes and simple circles to these figures.



0 5 10 15 inches

FIGURE 128.—Petroglyphs: a, c-g, at Vaiote, Tautira (Site 48); b, on easternmost boulder 12 feet in diameter, Faaa (Site 10); h-i, on boulders behind schoolhouse at Arue; h, single petroglyph 15 inches in diameter, on northwest face of middle boulder; j, decorative incisions on coconut shell plaque sewed on apron of mourner's costume from Tahiti (British Museum), diameter 1 inch.

45
3



A



B

BORABORA PETROGLYPHS; A, TURTLE PETROGLYPHS (FIG. 130, D) ON COURT FACE OF THE AHU OF MARAE FAREKOPU (SITE 223); B, OFAI HONU (TURTLE STONE).

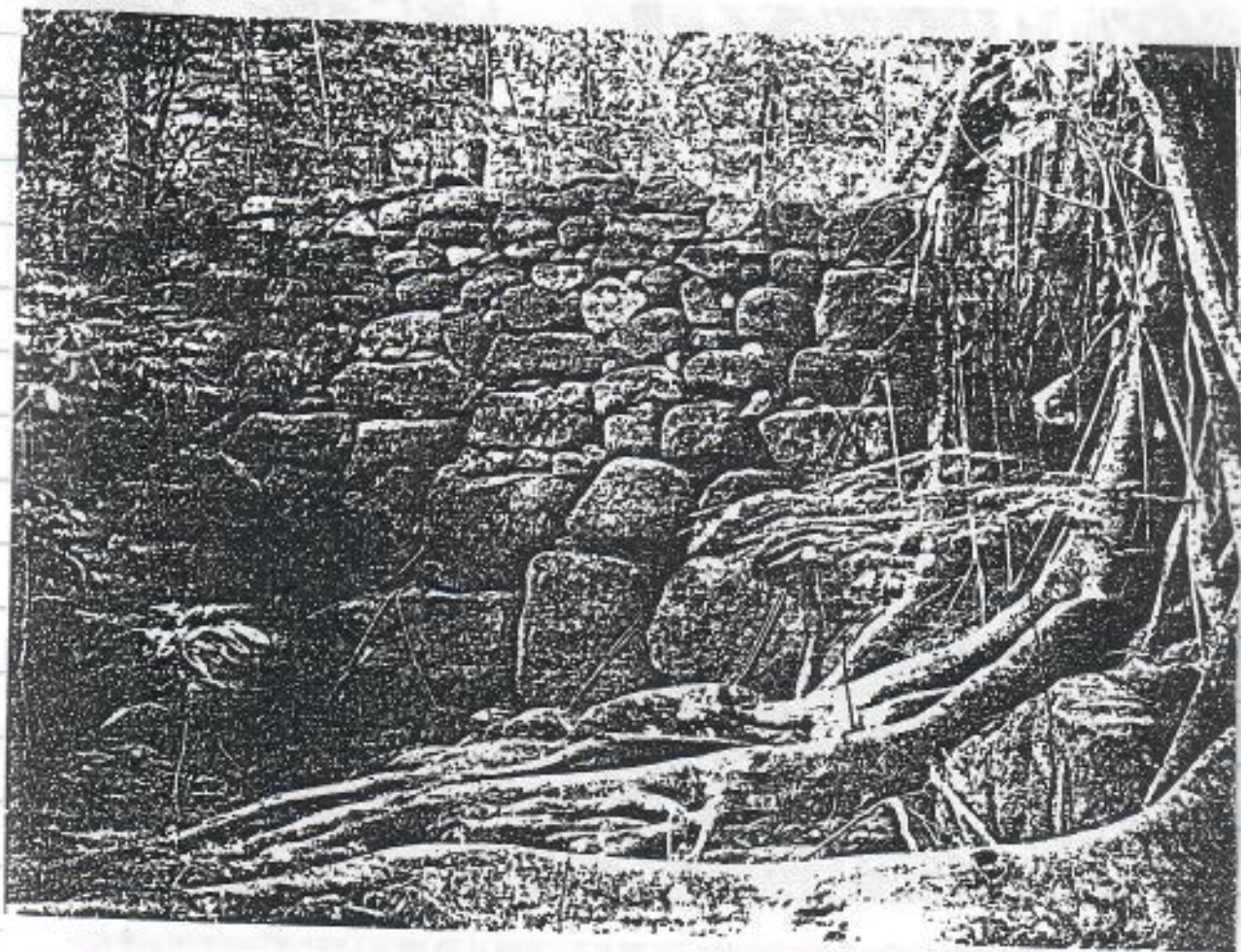
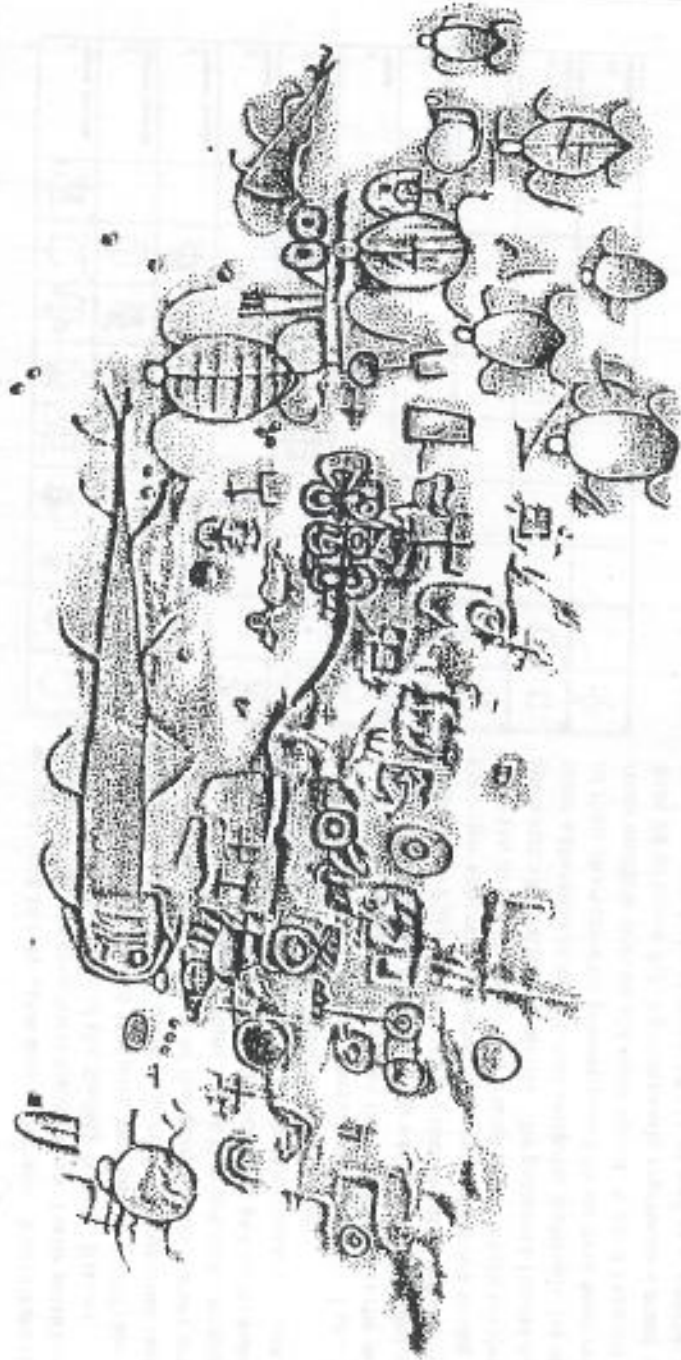


Fig. 9.5. The lower retaining wall of Teipoka me'ae. Marquesan me'ae are noted for their massiveness and the excellence of their construction. The wall height is 3.8 meters.



Barry Rolett

30



n.o.k.

Fig. 9.2. Detail of the petroglyphs on the Hatuheu petroglyph boulder shown in Figure 9.1.

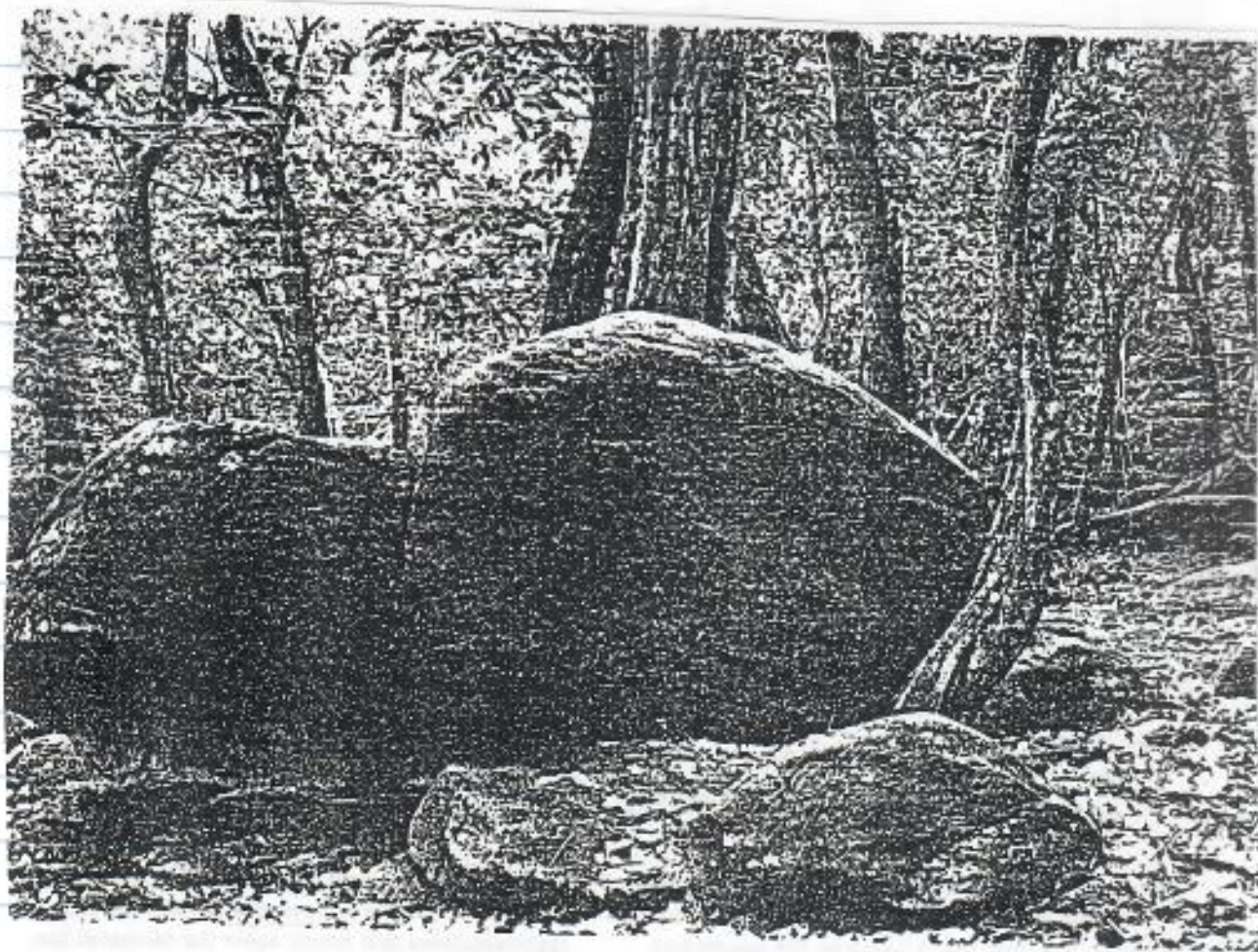
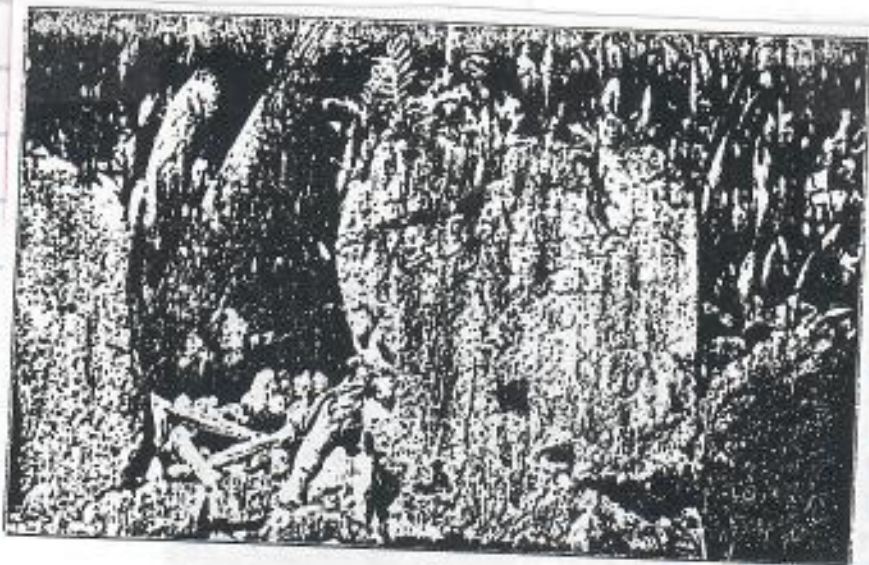


Fig. 9.1. Petroglyph boulder in the Hatiheu Valley, Nukuhiva. Behind the boulder is a terraced ceremonial ground, the Kamulhei tohua.

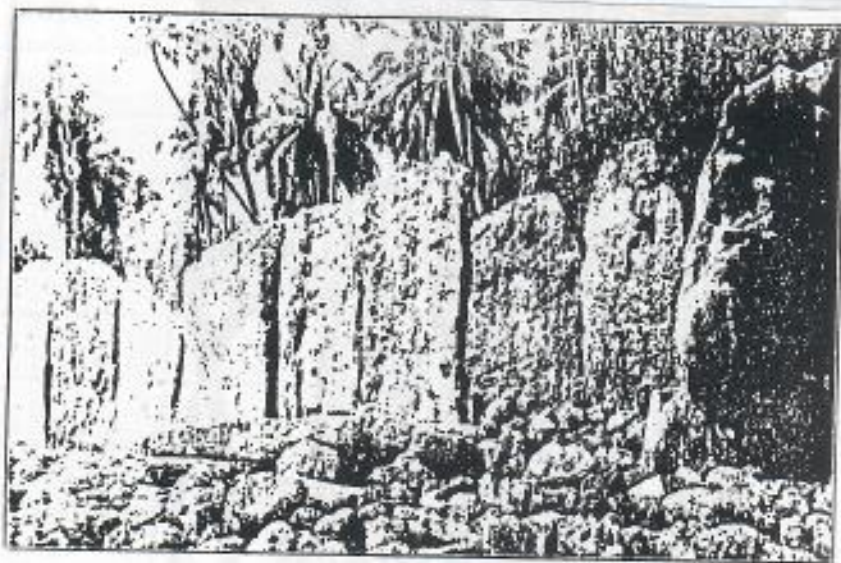


A

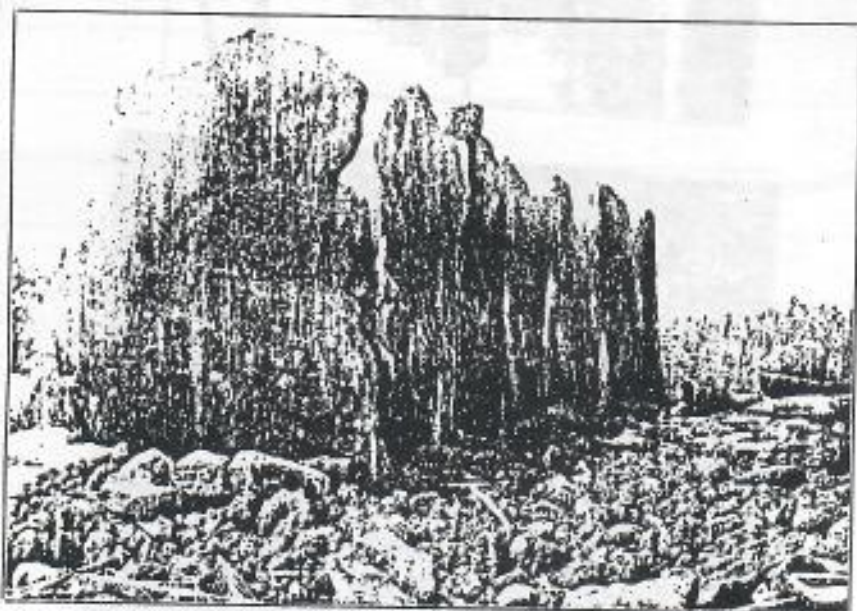


B

BORABORA PETROGLYPHS: A, TURTLE PETROGLYPH (FIG. 130, D) ON COURT FACE OF THE AHU OF MARAE FAREOPU (SITE 223); B, OPAI HONU (TURTLE STONE).

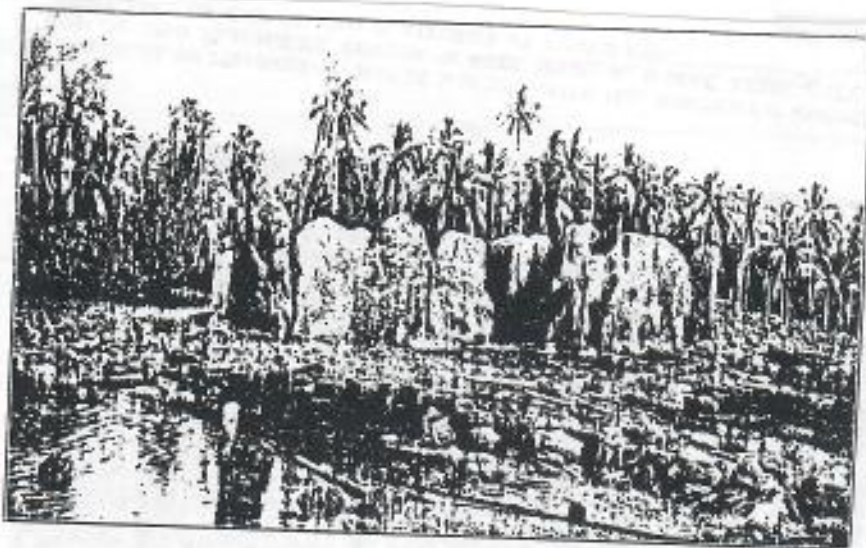


A

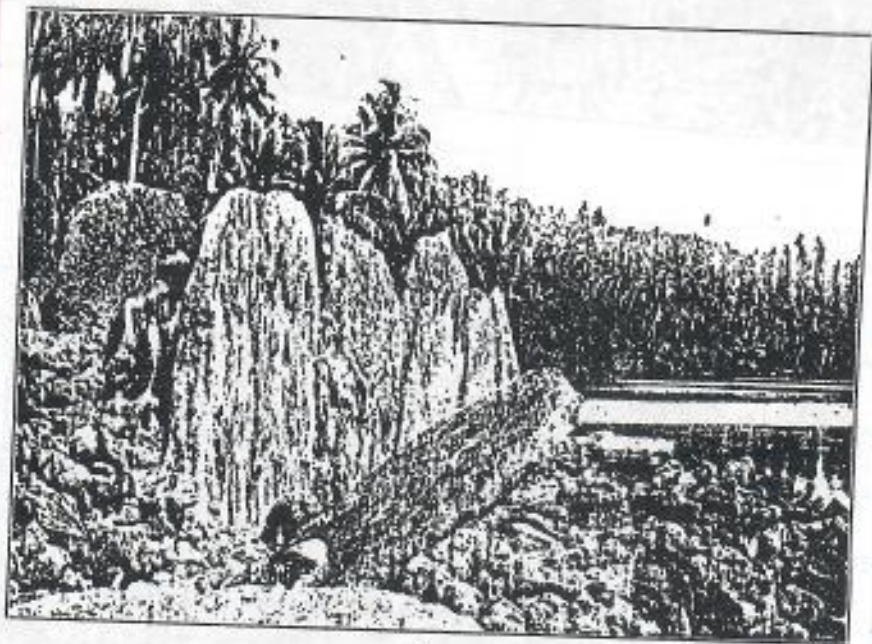


B

MARAE FARE MIRO, AT TIIPOTO, HUAHINE (SITE 137): A, NORTH END OF EAST FACE OF AHU; B, NORTH END AND WEST FACE OF AHU.

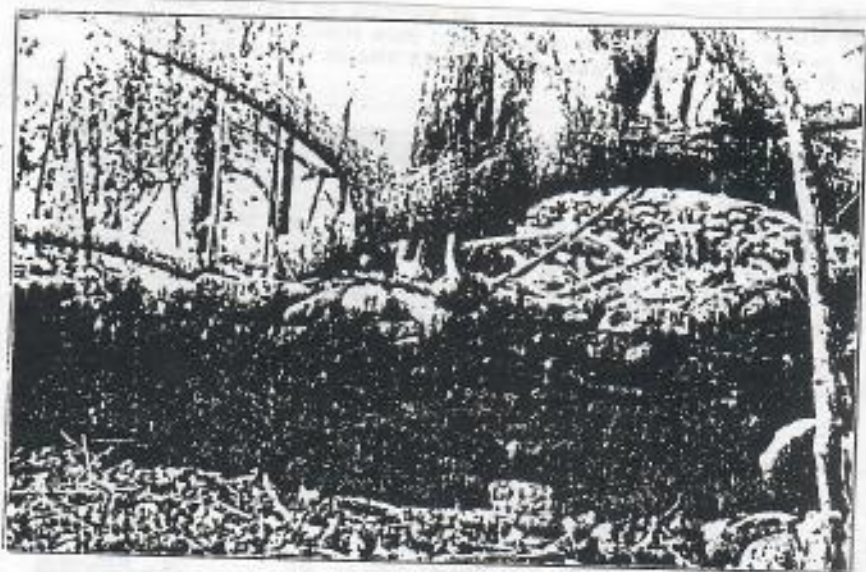


A

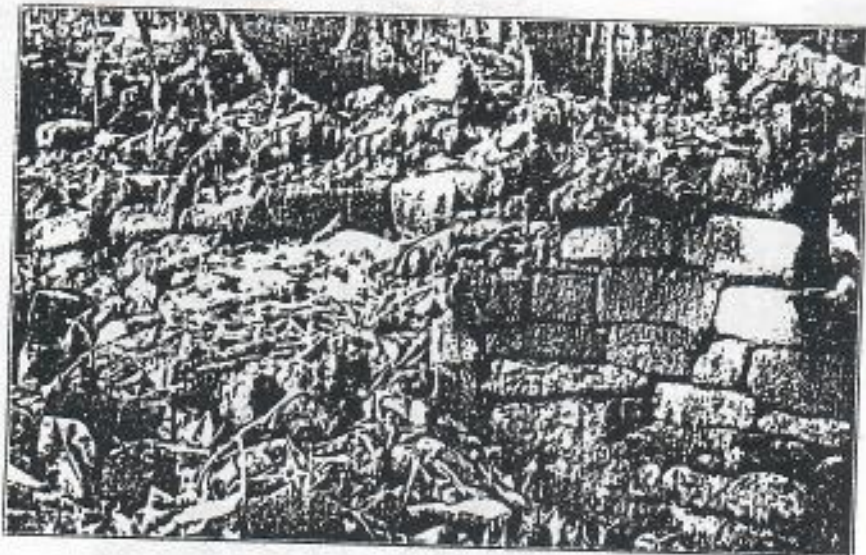


B

MARAE FARE MIRO, AT TIIPOTO, HUAHINE (SITE 157): A, AHU ON PAVED PLATFORM PROJECTING ONTO ARM OF THE LAGOON, VIEWED FROM NORTHWEST; B, SOUTH END OF EAST FACE OF AHU, SHOWING FILL OF CORAL RUBBLE.

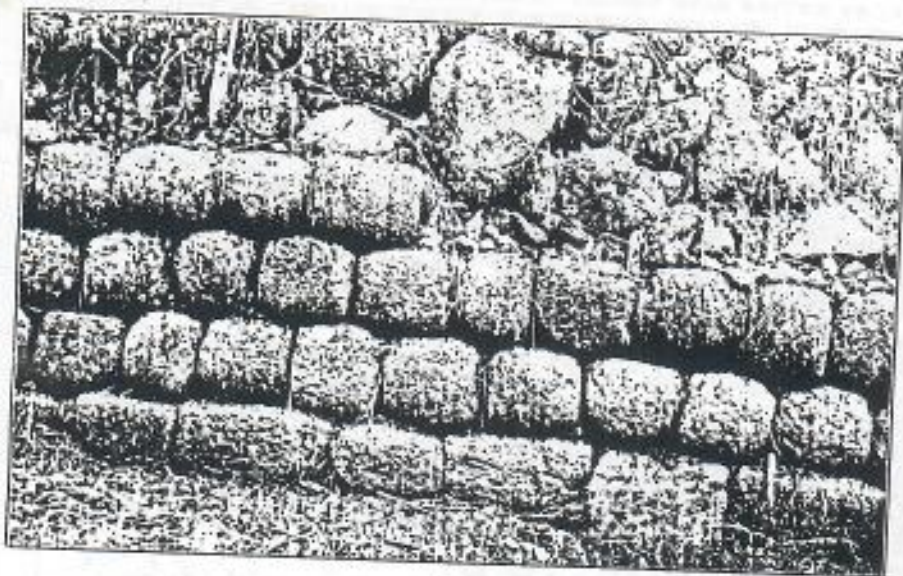


A

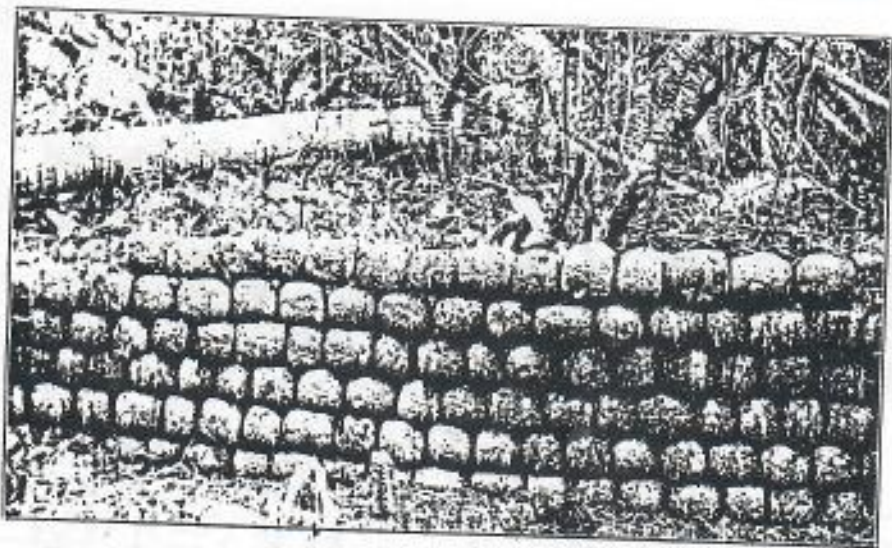


B

MARAE FACINGS, MERTIA: A, OUTER FACE OF EAST COURT WALL OF MARAE AT TEMATOMAYO (SITE 105) SHOWING TOP COURSE OF SEA-WORN BOULDERS; B, FACING OF SECOND STEP, AND FIRST COURSE OF UPPERMOST STEP OF JHU OF MARAE AT SITE 104.

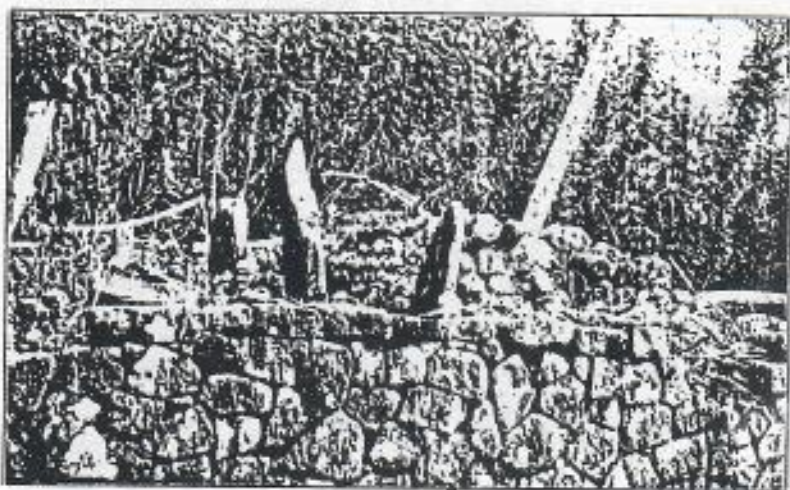


A

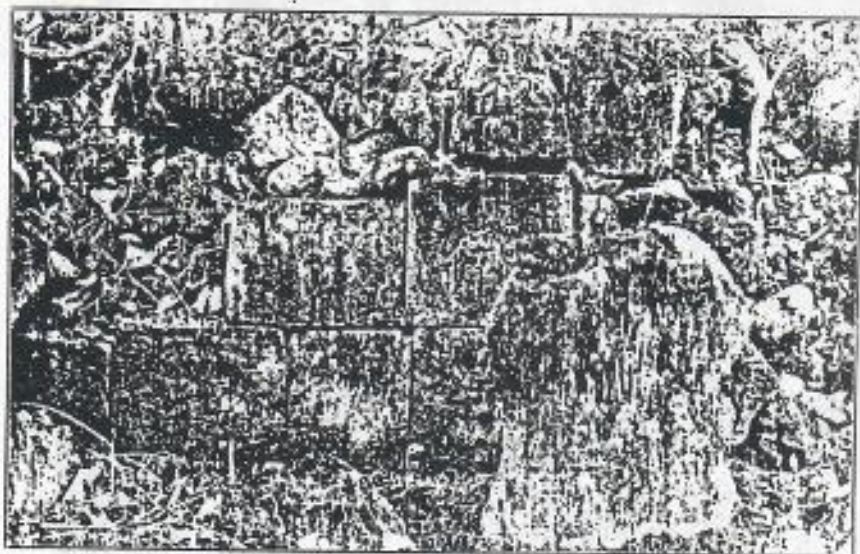


B

OUTER FACING OF COURT WALL OF MARAE ARAHURAHU, PAEA (SITE 29):
A, FIRST COURSE OF CURBS AND UPPER COURSES OF ROUND-FACED STONES,
NORTH WALL; B, UPPER COURSES OF SOUTH WALL (FIRST COURSE BURIED).



A



B

MOOREA MARAES INTERMEDIATE IN TYPE BETWEEN THE COASTAL AND
 INLAND MARAES: A, MARAE TERORO, APAREAITU (SITE 95). VIEW FROM EAST;
 B, MARAE TEPO, HAAPITI (SITE 90), CENTRAL UPRIGHT (HEIGHT, 37 INCHES)
 AGAINST FACE OF AHU.



Kua fakaunauna-reka-roa-hia te fare pure nō Nāpuka,
tei fakatāhinuhia, ki te 01.01.06, e te māku'i epikopō Upereto
ki roto ki te kōroga lupiri nō Nāpuka

*L'église du Sacré-Cœur de Jésus à Nāpuka,
décorée en produits du cocotier pour la messe anniversaire de dédi-
cace du 01/01/06, célébrée par Mgr Hubert Coppenrath, archevêque
de Papeete lors du Jubilé de Nāpuka*

Transaction Date	Posting Date	Description		Amount
Payments				
Aug 30	Aug 30	PAYMENT RECVD CHECKFREE	N/A	-\$152.42
Total payments for this period			N/A	-\$152.42
Purchase Activity for GEORGE BALAZS card ending 8440				
Aug 26	Aug 28	HAWAIIAN 17321899584452 WEB SALES HI BALAZS/GEORGE 09/01/2022 HNL ITO HNL Agency: HAWAIIAN AIRLIN #17321899584452	212	\$70.61
Sep 04	Sep 06	MC DONALDS PAPE PAPEETE PYF 1,140 XPF converted at 118.99791%	20	\$9.58
Sep 06	Sep 08	AREMITI FERRY PAPEETE PYF 2,360 XPF converted at 120.40816%	20	\$19.60
Sep 06	Sep 08	SC EASY M PRIN PAPEETE PYF 2,130 XPF converted at 120.40700%	36	\$17.69
Sep 08	Sep 11	BIG MAMA'S PAPEETE PYF 1,550 XPF converted at 119.87625%	26	\$12.93
Sep 08	Sep 11	PHARMA P HINOI PAPEETE PYF 1,300 XPF converted at 119.81566%	11	\$10.85
Sep 08	Sep 12	EURL PATACHOU PAPEETE 3,130 XPF converted at 119.83154%	52	\$26.12
Sep 10	Sep 13	BAR L'AVIATION FAAA PYF 2,400 XPF converted at 119.40298%	20	\$20.10
Sep 09	Sep 13	LE RETRO ST GER PAPEETE PYF 4,350 XPF converted at 119.37431%	72	\$36.44
Sep 10	Sep 13	MC DONALDS PAPE PAPEETE PYF 390 XPF converted at 119.26605%	6	\$3.27
Sep 09	Sep 13	MC DONALDS PAPE PAPEETE PYF 750 XPF converted at 119.42675%	12	\$6.28
Sep 10	Sep 13	MC DONALDS PAPE PAPEETE PYF 750 XPF converted at 119.42675%	12	\$6.28
Sep 17	Sep 18	HAWAIIAN 17321903315264 E AWARDS HI BALAZS/GEORGE 10/18/2022 HNL LGB HNL Agency: HAWAIIAN AIRLIN #17321903315264	33	\$11.20
Sep 17	Sep 18	HAWAIIAN 17315057519745 WEB SALES HI BALAZS/GEORGE 10/18/2022 HNL LGB Agency: HAWAIIAN AIRLIN #17315057519745	348	\$116.00
Total purchase activity for this period			880	\$366.95

2022

9/10/2022

BANCAIRE
 A.A. ORANA
 A0000000031010
 CHASE VISA
 LE 10/09/22 A 20:08:11
 HOTEL TAHITI NUI
 3 44231580120004

W####4036
 31E01E3091
 302B 208 C 0
 0: 04584D

18646

DEBIT
 SIGNATURE DU PORTEUR
 TICKET CLIENT
 A CONSERVER
 RU

Pro Forma Invoice

Reference ID/3548792530

10/9/22

Date	Description	Room	206	Room type	Quantity	Price	Total (XPF)
03/09/22	Mr. Georges BALAZS	03/09/22	11/09/22				
03/09/22	Arrival	03/09/22	Departure	11/09/22			
03/09/22	HEBERGEMENT				1	24287	24287
03/09/22	RPT 4%				1	925	925
03/09/22	Taxe de séjour				2	150	300
03/09/22	Service Charge 5%				1	1157	1157
03/09/22	Contribution sociale				1	231	231
04/09/22	HEBERGEMENT				1	25511	25511
04/09/22	RPT 4%				1	972	972
04/09/22	Taxe de séjour				2	150	300
04/09/22	Service Charge 5%				1	1215	1215
04/09/22	Contribution sociale				1	243	243
05/09/22	HEBERGEMENT				1	25400	25400
05/09/22	RPT 4%				1	968	968
05/09/22	Taxe de séjour				2	150	300
05/09/22	Service Charge 5%				1	1210	1210
05/09/22	Contribution sociale				1	242	242
06/09/22	HEBERGEMENT				1	25400	25400
06/09/22	RPT 4%				1	968	968
06/09/22	Taxe de séjour				2	150	300
06/09/22	Service Charge 5%				1	1210	1210
06/09/22	Contribution sociale				1	242	242
07/09/22	HEBERGEMENT				1	21822	21822
07/09/22	RPT 4%				1	831	831
07/09/22	Taxe de séjour				2	150	300
07/09/22	Service Charge 5%				1	1039	1039
07/09/22	Contribution sociale				1	208	208
08/09/22	HEBERGEMENT				1	22351	22351
08/09/22	RPT 4%				1	851	851
08/09/22	Taxe de séjour				2	150	300
08/09/22	Service Charge 5%				1	1064	1064
08/09/22	Contribution sociale				1	213	213
09/09/22	HEBERGEMENT				1	25639	25639
09/09/22	RPT 4%				1	977	977
09/09/22	Taxe de séjour				2	150	300
09/09/22	Service Charge 5%				1	1221	1221
09/09/22	Contribution sociale				1	244	244

Subtotal

188741

Date	Description	Additions	Subtractions	Balance
09-06	Intl Cash W/D DDA WITHDRAWAL TERM#00054000 GAB SOC SIEGE 3 PAPEETE PYF SEQ#000064801295		-126.32	12,219.14
09-06	Service Charge INTL ATM WD FEE		-5.00	12,214.14
09-06	Intl Trans Fee DDA WITHDRAWAL TERM#00054000 GAB SOC SIEGE 3 PAPEETE PYF SEQ#000064801295		-1.26	12,212.88
09-08	Intl Cash W/D DDA WITHDRAWAL TERM#00054000 GAB SOC SIEGE 3 PAPEETE PYF SEQ#000062200667		-418.04	11,794.84
09-08	Service Charge INTL ATM WD FEE		-5.00	11,789.84
09-08	Intl Trans Fee DDA WITHDRAWAL TERM#00054000 GAB SOC SIEGE 3 PAPEETE PYF SEQ#000062200667		-4.18	11,785.66
09-12	Intl Cash W/D DDA WITHDRAWAL TERM#00054000 GAB SOC SIEGE 3 PAPEETE PYF SEQ#000055301392		-251.80	11,533.86
09-12	Intl Trans Fee DDA WITHDRAWAL TERM#00054000 GAB SOC SIEGE 3 PAPEETE PYF SEQ#000055301392		-2.52	11,531.34
09-20	Interest Credit	.17		11,531.51
09-20	Ending totals	2,041.07	-1,894.12	\$11,531.51

Reference ID/3548792530

Date	Description	Quantity	Price	Total (XPF)
09/09/22	HEBERGEMENT	1	22205	22205
09/09/22	RPT 4%	1	846	846
09/09/22	Taxe de séjour	2	150	300
09/09/22	Service Charge 5%	1	1057	1057
09/09/22	Contribution sociale	1	211	211

Total Invoice 213360

Payments

08/08/22	Visa			-26900
09/09/22	Visa			-186460
				Total Paid -213360

Total Due 0
In XPF 0.00

	Brut	VAT	Nett
VAT 5.00% 5 %	183442	9173	192615
VAT 0.00% RPT 4%- SC 5%	20745	0	20745
Total	204187	9173	213360



2022 SEPT
TAHITI INFOS

Edouard Fritch et Éric Spitz s'entretiennent à Paris



Le nouveau haut-commissaire de la République en Polynésie française, Éric Spitz, s'est entretenu avec le président du Pays, Édouard Fritch, à la Délégation de la Polynésie française à Paris, annonce un communiqué de la présidence hier. Les deux hommes se connaissent déjà, puisque Éric Spitz était secrétaire général du haut-commissariat entre 2008 et 2010 en Polynésie. Tous deux ont échangé sur plusieurs sujets d'importance – indique la présidence – parmi

lesquels ceux la concession de l'aéroport de Tahiti-Faa'a, du nucléaire, des relations avec les États du Pacifique, du câble Chili-Asie, du Fonds Macron de transition énergétique et de la solidarité nationale dans le domaine social. Pour certains de ces sujets, il a été question du calendrier de travail et de la finalisation des dossiers, affirme le Pays. Nommé la semaine dernière, l'ancien préfet des Pyrénées-Atlantiques Éric Spitz doit arriver à Tahiti le 23 septembre prochain.

Patrick Galenon, secrétaire général de la CSTP-FO

"Ils font n'importe quoi"

2022 SEPT.
TAHITI INFOS

"Pourquoi ne demande-t-elle pas carrément la suppression des fonctionnaires d'État tant qu'elle y est ? Si on fait venir des gens en Polynésie, c'est par manque de compétences locales ou d'effectifs. Mais ce n'est pas ça la problématique de la création d'emploi local. En général, c'est d'emplois subalternes que l'on manque. Bien sûr qu'il faut faire venir des professeurs d'université de métropole afin d'enseigner aux Polynésiens. D'autant plus qu'il ya des Polynésiens parmi ces fonctionnaires. Il faut faire en sorte que ces Polynésiens qui reviennent bénéficient des mêmes avantages que les

métropolitains, mais pourquoi les supprimer aux autres ? D'autant que ce n'est même pas nous qui payons, c'est la France. Quand ces gens viennent avec leurs avantages, ils dépensent ici, ça fait tourner l'économie du Pays. Pourquoi ne pas supprimer les avantages ou les voyages des sénateurs sinon ? C'est peut-être bête mais c'est du même acabit. Je ne comprends pas... Enfin si, je comprends très bien, ils n'ont plus rien à proposer du coup ils sont paniqués et ils font n'importe quoi. Ça va être quoi après, la suppression de l'indexation ?"

PAYMENTS AND OTHER CREDITS

08/31 Payment ThankYou Image Check -30.000.00

PURCHASE

08/27	2022	UNITED	0164201643765	800-932-2732	TX	17.99
08/26		HOTEL TAHITI NU 4423159	A7PAPEETE	08/30	CFP FRANC	226.12
					26,900 X 0.008405947 (EXCHG RATE)	
09/03		UNITED	0162433343273	800-932-2732	TX	2.819.48
		091822	1 E	HNL	SFO	
			2 E	SFO	PSP	
			3 EO	PSP	SFO	
			4 EO	SFO	HNL	
09/10		HOTEL TAHITI NU 4423158	A7PAPEETE	09/13	CFP FRANC	1.593.78
					186,460 X 0.008547570 (EXCHG RATE)	

Patachou
— Tahiti —

Patrick Galenon, secrétaire général de la CSTP-FO "Ils font n'importe quoi"

2022 SEPT.
TAHITI INFO

"Pourquoi ne demande-t-elle pas carrément la suppression des fonctionnaires d'État tant qu'elle y est ? Si on fait venir des gens en Polynésie, c'est par manque de compétences locales ou d'effectifs. Mais ce n'est pas ça la problématique de la création d'emploi local. En général, c'est d'emplois subalternes que l'on manque. Bien sûr qu'il faut faire venir des professeurs d'université de métropole afin d'enseigner aux Polynésiens. D'autant plus qu'il ya des Polynésiens parmi ces fonctionnaires. Il faut faire en sorte que ces Polynésiens qui reviennent bénéficient des mêmes avantages que les

métropolitains, mais pourquoi les supprimer aux autres ? D'autant que ce n'est même pas nous qui payons, c'est la France. Quand ces gens viennent avec leurs avantages, ils dépendent ici, ça fait tourner l'économie du Pays. Pourquoi ne pas supprimer les avantages ou les voyages des sénateurs sinon ? C'est peut-être bête mais c'est du même acabit. Je ne comprends pas... Enfin si, je comprends très bien, ils n'ont plus rien à proposer du coup ils sont paniqués et ils font n'importe quoi. Ça va être quoi après, la suppression de l'indexation ?"

PAYMENTS AND OTHER CREDITS

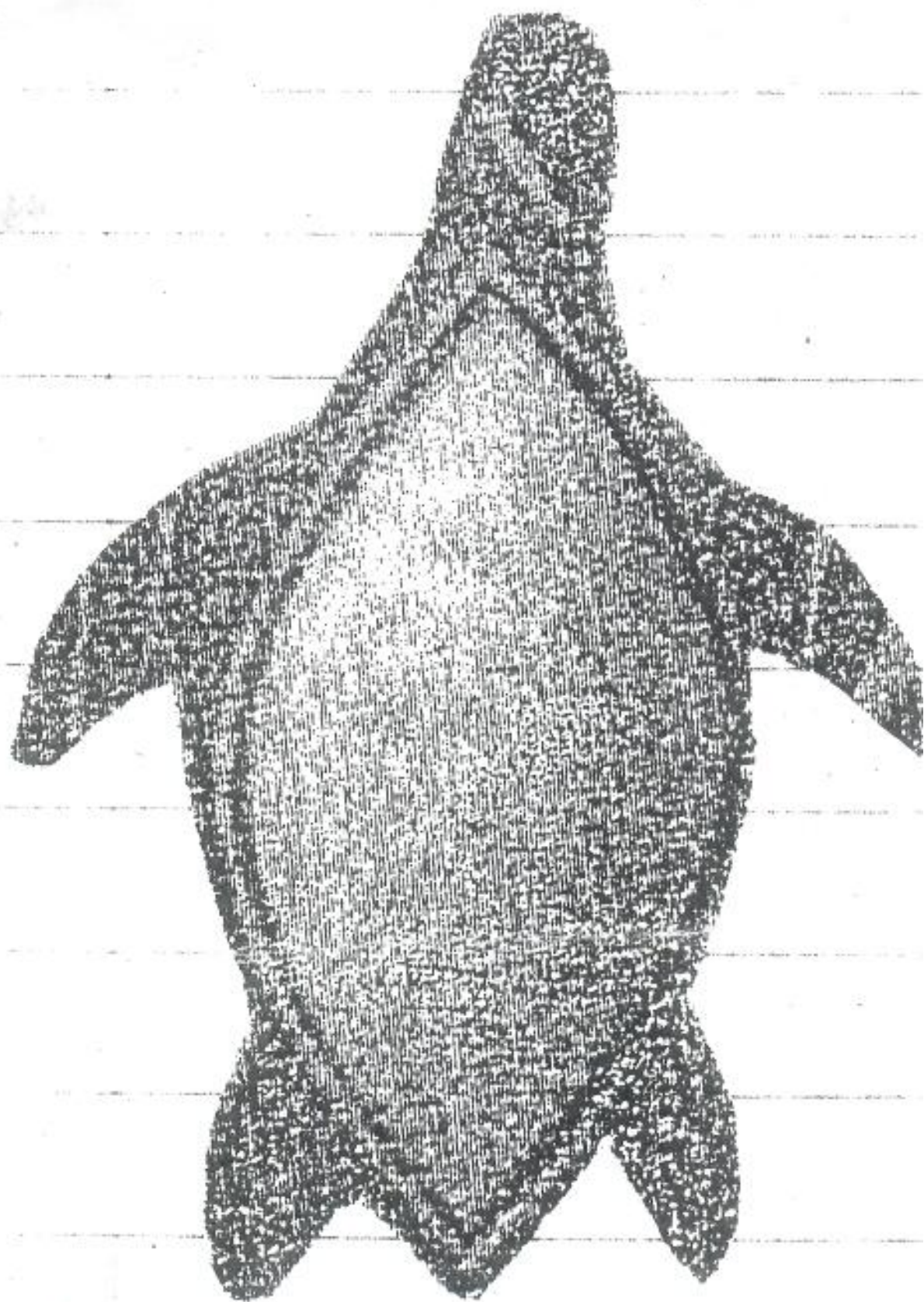
08/31 Payment ThankYou Image Check -30.000.00

PURCHASE

08/27	2022	UNITED	0164201643765	800-932-2732 TX	17.99
08/28		HOTEL TAHITI NU 4423159	A7PAPEETE		226.12
		08/30	CFP FRANC		
			26,900 X 0.008405947	(EXCHG RATE)	
09/03		UNITED	0162433343273	800-932-2732 TX	2.619.48
		091822	1 E	HNL SFO	
			2 E	SFO PSP	
			3 EO	PSP SFO	
			4 EO	SFO HNL	
09/10		HOTEL TAHITI NU 4423158	A7PAPEETE		1.593.78
		09/13	CFP FRANC		
			186,460 X 0.008547570	(EXCHG RATE)	

Patachou

— Tahiti —



USEFUL INFORMATION



An acre measures 208.71 ft. on each side.
 A section of land is 1 sq. mile.
 A quarter section is 160 acres.
 A township is 36sq. miles.

BLE

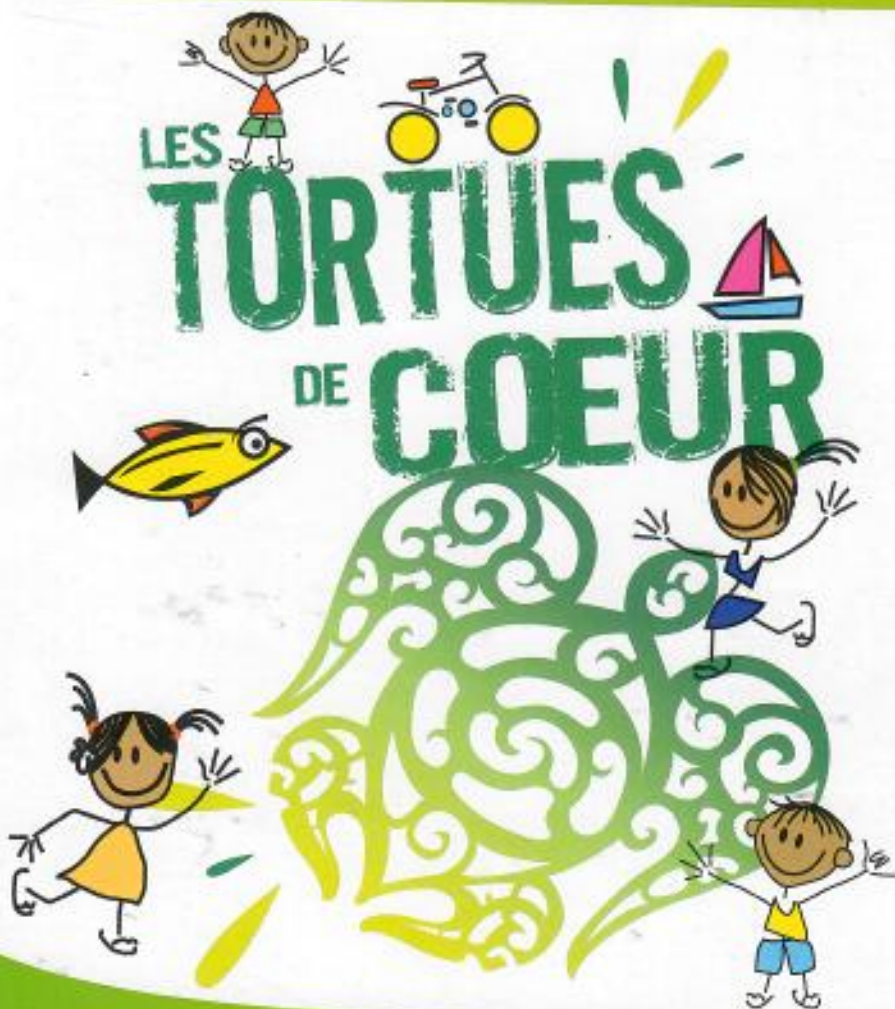
5	6	7	8	9	10	11	12					
5	6	7	8	9	10	11	12					
10	12	14	16	18	20	22	24					
15	18	21	24	27	30	33	36					
20	24	28	32	36	40	44	48					
25	30	35	40	45	50	55	60					
30	36	42	48	54	60	66	72					
35	42	49	56	63	70	77	84					
40	48	56	64	72	80	88	96					
45	54	63	72	81	90	99	108					
50	60	70	80	90	100	110	120					
11	11	22	33	44	55	66	77	88	99	110	121	132
12	12	24	36	48	60	72	84	96	108	120	132	144

1 decagram (dkg) = 10 g
 1 hectogram (hg) = 100 g
 1 kilogram (kg) = 1,000 g



Pour les enfants du Fenua, trions nos déchets !

Depuis 2008, pour chaque kilo de déchet recyclable récupéré dans les bacs verts, FENUA MA reverse 1 à 2 F pour les associations sociales et environnementales.
En 2023, 13 MF ont été distribués aux associations, suite aux bonnes performances de tri de l'année 2022.



CONTACTS FENUA MA

SIÈGE SOCIAL PAOFAI - PAPEETE

TÉL. : 40 54 34 50

FAX : 40 54 34 51

accueil@fenuama.pf

BP 9636 - 98716 PIRAE

TAHITI - POLYNÉSIE FRANÇAISE

CRT DE MOTU UTA - PAPEETE

TÉL. : 40 83 34 21

CET DE PAIHORO - TARAFAO

TÉL. : 40 83 34 22

DÉCHETTERIE DE TEMAE - MOOREA

TÉL. : 40 56 50 92



V. 2023.09